

# Procès-Verbal du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

**Le mardi 26 janvier 2021  
à 18h30**

**SALLE L'AMPHI - Pôle intercommunal**

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy
BANNES	GASNIER	Jérôme
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie
BAZOUGERS	GAHERY	Estelle
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	MAHIEU	Céline
BOUERE	LE GRAET	Sylvain
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier
GREZ EN BOUERE	MOTTE	Barbara
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	CATILLON	Didier

MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	HAMOND	Yannick
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain

Secrétaire de séance : Landelle Jérôme

Étaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs : Seurin Eric - Foucher Stéphane - Brault Jacques - Boizard Bernard - Desnoë Stéphane - Lavoué Isabel - Frégné Cécile

Assistaient également à la séance :

Jérôme Cribier - DST

Vincent Bréhard - Directeur Culturel



# ORDRE DU JOUR

---

O – Modification de la composition du Conseil Communautaire .....	3
I – Procès-Verbal du Conseil du 15 décembre 2020.....	3
II – Présentation de la démarche CLS.....	3
Contrat Local de Santé .....	3
III– Rapport budgétaire 2021 .....	5
CULTURE GLOBALE.....	5
IV– Rapport budgétaire 2021.....	16
EAU 16	
IV-1 – Rapport budgétaire 2021 .....	33
Conseil d’exploitation Assainissement .....	33
V – FONDS TERRITORIAL RESILIENCE AVENANT .....	52
VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	53
(Courrier d’information aux habitants du territoire concernant l’augmentation de la redevance des ordures ménagères, Plan routier Départemental, Centre de vaccination...)	53

## O – Modification de la composition du Conseil Communautaire

*Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.*

Suite à la démission de Mme Emilie GALAS de sa fonction de conseillère communautaire,

- Vu l'article L273-10 du code électoral, *c'est Mme Barbara MOTTE* qui est désignée Conseillère communautaire.

Mme MOTTE n'a pas émis à ce jour de souhait d'intégrer une commission.

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil de Communauté à l'unanimité :**

- Désigne Madame Barbara Motte Conseillère Communautaire.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## I – Procès-Verbal du Conseil du 15 décembre 2020

*Rapporteur : Jacky Chauveau, Président*

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil 15 décembre 2020. Le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal à l'unanimité

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

## II – Présentation de la démarche CLS Contrat Local de Santé

*Rapporteur : Toinet Batardière, Coordinateur Contrat Local de Santé*

### Ordre du jour :

- Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?
- Objectifs
- Méthodologie
  - Comité de pilotage
  - Calendrier
  - Diagnostic territorial
  - Groupes de travail

C'est un outil porté conjointement par :

- l'Agence Régionale de Santé
- la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

- Il a pour vocation d'accompagner et de consolider les dynamiques locales partagées entre les habitants, les acteurs locaux et les partenaires présents sur le territoire
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé pour favoriser une bonne santé au quotidien des habitants
- Apporter un soutien et valoriser les actions et projets locaux
- C'est un levier important pour contribuer à la territorialisation de la politique régionale de santé

#### Comité de pilotage :

- Agence Régionale de Santé
- Conseil Départemental de la Mayenne
- CCPMG : Mme RENARD et Mme SAGET
- Élu.e.s CCPMG : M. CHAUVEAU, M. BOULAY, Mme TROTABAS, Mme LÉVEILLÉ, Mme LAMBERT

#### Calendrier :

##### → **Septembre 2020 – Février 2021**

1<sup>ère</sup> phase : diagnostic territorial quantitatif et qualitatif

##### → **Mars 2021 – Août 2021**

2<sup>ème</sup> phase : élaboration/rédaction des actions et du Contrat Local de santé

##### → **Septembre 2021 – Septembre 2024**

3<sup>ème</sup> phase : mise en œuvre des actions et évaluation du CLS

### Méthodologie : diagnostic territorial

- **Diagnostic quantitatif** → en cours de finalisation, il consiste à récolter un maximum de données sur le territoire pour dresser un état des lieux de la population selon différents points de vue :
  - 1<sup>ère</sup> partie sur les données **socio-démographiques**
  - 2<sup>ème</sup> partie sur le **cadre de vie et l'environnement**
  - 3<sup>ème</sup> partie sur **l'offre de soins et la santé des habitants**
- **Diagnostic qualitatif** → en cours réalisation, il consiste à récolter les différents points de vue des professionnels de santé, des acteurs locaux, des élus et des habitants sur la santé et les sujets qui y sont liés via :
  - Des entretiens
  - Des questionnaires
  - Des groupes de travail

## Groupes de travail

### Thématiques des groupes de travail :

- Santé environnement, prévention et promotion de la santé
- Accès aux soins et à l'offre de santé
- Les parcours de santé (personnes âgées ou en situation de handicap)
- Santé des jeunes

### Organisation :

- **1<sup>ère</sup> rencontre** : travail autour des enjeux/besoins du territoire et de la population (Février 2021)
- **2<sup>ème</sup> rencontre** : réflexion sur des actions pour répondre aux enjeux locaux (Mars 2021)
- **3<sup>ème</sup> rencontre** : finalisation de l'organisation de ces actions (qui, comment, où...) (Avril 2021)

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Madame Leveillé aurait souhaité que le groupe de travail soit destinataire du questionnaire préalablement.

Le Président propose de prolonger le délai de réponse de 8 jours.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la démarche Contrat Local de Santé

## III– Rapport budgétaire 2021 CULTURE GLOBALE

Rapporteur : Jacques Sabin, vice-président.

Conseil Communautaire – 26 Janvier 2021

Dossier N°3



# SYNTHÈSE des rapports budgétaires



Responsable : Jacques SABIN

# Synthèse budgétaire

## I - ACTION 1 : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

- III - 04 Saison culturelle de territoire
- III - 05 Communication culturelle
- III - 06 Atmosphères 53
- III - 07 Mayenne Culture (danse)
- III - 08 Soutien aux associations culturelles

## II – ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

- III - 09, 10 ET 11 École de Musique Intercommunale

## III - ACTION 3 : LECTURE PUBLIQUE

- III – 01 Médiathèque intercommunale de Grez en Bouère
- III – 02 Médiathèque intercommunale de Meslay du Maine
- III - 03 Réseau de lecture

## I – ACTION 1 : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

### A - Ambition du programme

#### **Contribuer au rayonnement culturel du territoire**

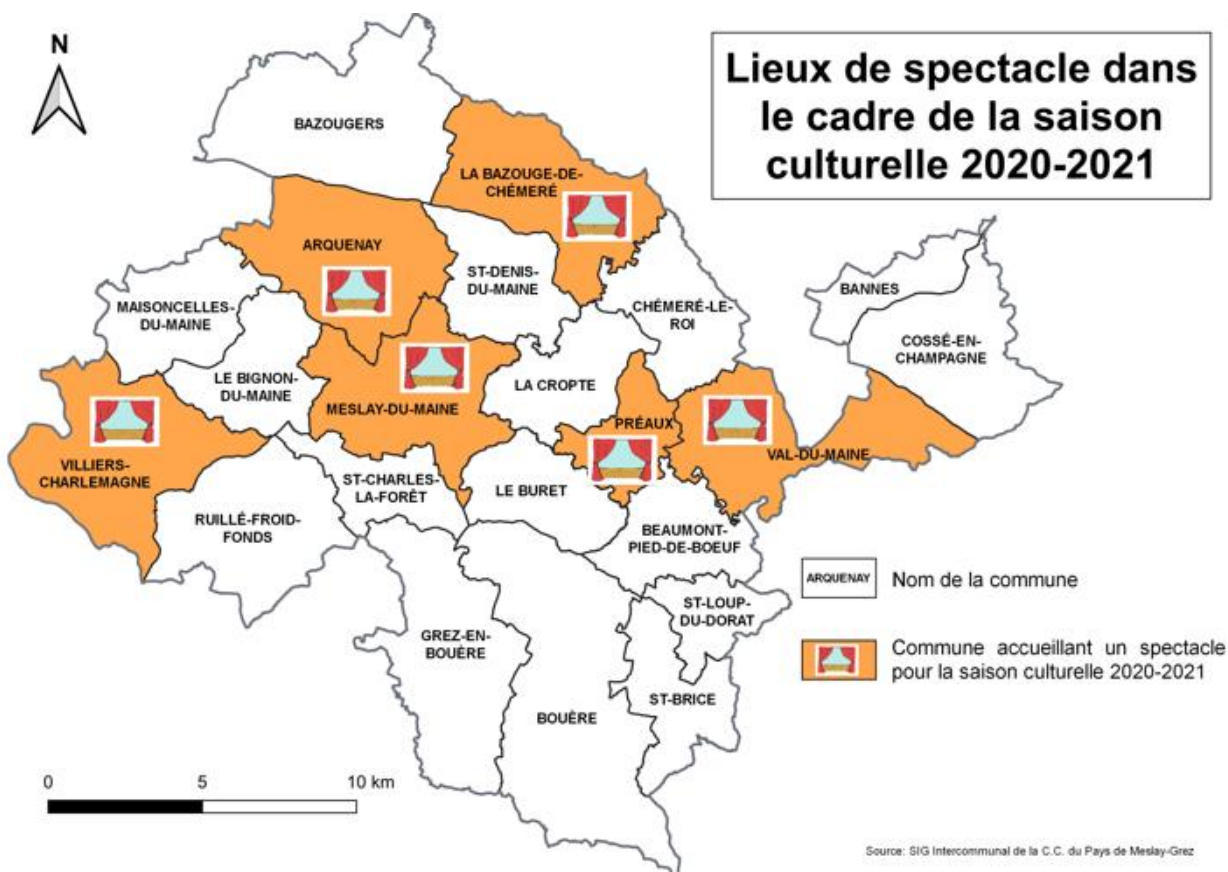
### B - Objectifs 2021

- **Structuration du service culturel,**
- Mettre en place le projet culturel de territoire voté par le Conseil Communautaire du 21 mai 2019,
- Poursuivre avec une 3<sup>ème</sup> saison culturelle itinérante avec une date par mois soit environ 10 dates de septembre à juin. Nous essayons, dans la mesure du possible, de proposer différentes esthétiques et de toucher toutes les tranches d'âge,
- Consolider le projet d'Éducation Artistique et Culturelle : Dans l'idéal, chaque spectacle doit engendrer une action d'Éducation Artistique et culturelle (scolaires, milieux empêchés, petite enfance....).

### C - Mise en œuvre

#### *C1- Moyens*

- 60 % ETP en programmation et médiation culturelle,
- Adéquation du budget alloué à la programmation culturelle au regard de cette ambition,
- Continuité du plan de communication : plaquette, kakemonos , panneaux Dibon ...
- **Mise en place d'un logiciel de billetterie et, en parallèle, réflexion en 2021 sur la vente en ligne.**



## ACTION 1 : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

### C - Mise en œuvre (suite)

#### *C2- Conventions*

- Conventonnement avec le Conseil Départemental : A ce jour le pourcentage de financement s'élève à 15% du budget artistique. Pour bénéficier de l'aide complète (33%), nous devons nous engager à proposer plus de dates.
- Conventonnement avec les mairies pour l'utilisation des salles,
- Soutien financier, administratif, logistique et humain au Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez.

#### *C3- Productions*

- Organisation de 2 projections de plein air en partenariat avec l'association départemental « Atmosphères 53 »,
- Soutien financier à l'action départementale « Danse à l'école »,
- Mise en place d'une saison culturelle de territoire de septembre à juin (environ 10 dates),
- Animations lecture inscrites dans la saison culturelle de territoire,
- **Accueil d'un spectacle des Nuits de La Mayenne, au cours de l'été à Chéméré le Roi (Report 2020).**

## ACTION 1 : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

### C - Moyens mis en œuvre (suite)

C4 – COVID-19 :

- La crise sanitaire nous contraint à reporter de nombreux spectacles (Kazi Classic, La Mécanique de Petit Pierre, Pierre et le Loup Klezmer, Now....),
- Pour rappel, une clause COVID-19 a été votée le 27 octobre dernier en soutien aux artistes,
- A ce jour, d'autres dates peuvent être amenées à être annulées ou reportées.

C5 - Soutien aux associations culturelles :

- Subvention Festival Ateliers Jazz : 8.500 €,
- Soutien administratif Festival Ateliers Jazz,
- Subvention Note Bleue : 1.500 €,
- Soutien à l'Harmonie de Meslay du Maine pour la direction : 1.910 €,
- Autres associations (ça Grézille, Linière(s)) : pas de demande à ce jour.

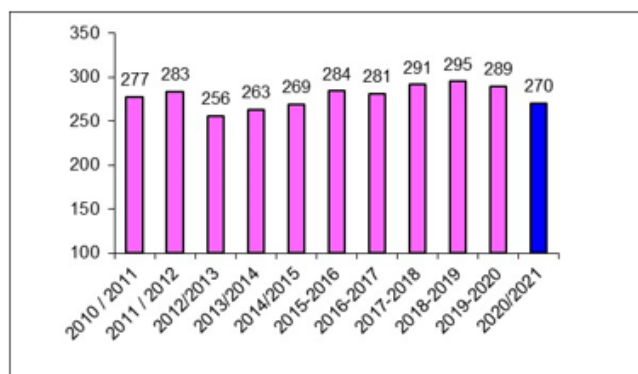
### D - Budget consacré à l'action 1

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	Budget 2021		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III - 04	Saison culturelle de territoire	-73 481,67 €	-43 479,84 €	90 160,00 €	22 040,33 €	-68 119,67 €
III-05	Communication culturelle	-13 430,00 €	-11 983,76 €	14 780,00 €	0,00 €	-14 780,00 €
III-07	Atmosphères 53	-4 600,00 €	-1 373,00 €	4 600,00 €	0,00 €	-4 600,00 €
III-08	Mayenne Culture (danse)	-2 292,97 €	-1 764,96 €	3 078,37 €	0,00 €	-3 078,37 €
III-09	Soutien aux associations culturelles	-62 660,00 €	-54 687,65 €	53 292,00 €	2 600,00 €	-50 692,00 €
Total de l'action "diffusion du spectacle		-156 464,64 €	-113 289,21 €	165 910,37 €	24 640,33 €	-141 270,04 €

## II - ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

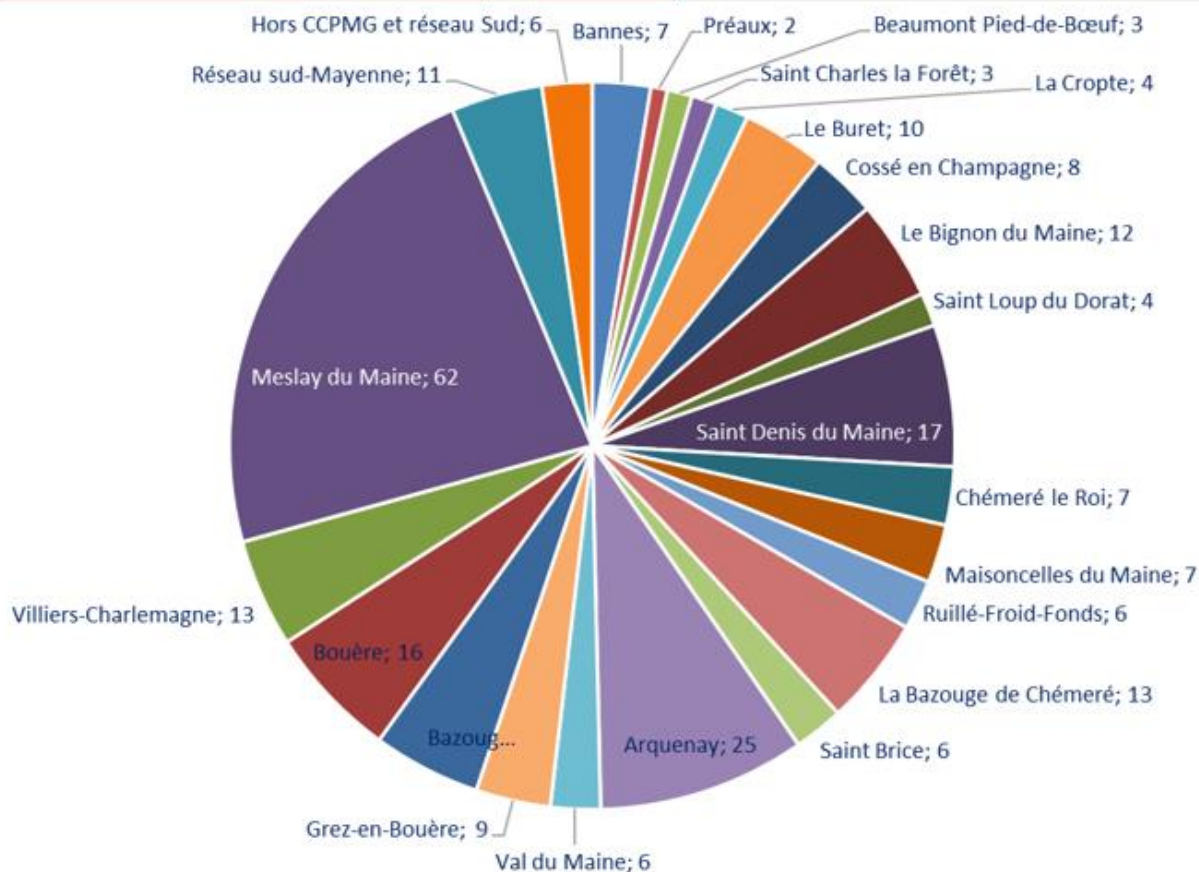


Évolution du nombre d'élèves de l'établissement





## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS



## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

### **A - Ambition du programme**

- Encourager et accompagner les pratiques amateurs, multiplier les partenariats.

### **B - Objectifs 2021**

- Pérenniser et développer (collèges) les partenariats de l'école de musique et de théâtre avec le milieu scolaire,
- Dispenser un enseignement artistique spécialisé pour former des musiciens et comédiens amateurs de haut niveau et susciter des vocations,
- Mise à disposition de compétences professionnelles à destination du monde amateur (harmonies, troupes de théâtre amateur),
- Accompagner des projets à vocation départementale,

## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

### **C – Mise en œuvre**

C1 - Les lieux d'enseignements

- 2 sites / Meslay du Maine et Chémeré le Roi (orgue),

C2 – Les Moyens

- Une équipe administrative et pédagogique,
  - **Chargée de l'écriture d'un projet d'établissement,**
  - Et de la mise en œuvre d'un travail transversal avec la saison et le réseau de lecture,

C3 – Les actions

- **Organisation d'un projet de résidence avec la Galerie Sonore (Novembre 2021) afin de redynamiser l'établissement après la crise sanitaire. Ce projet est en lien avec la saison culturelle de territoire,**
- **Projet « Miroir » en partenariat avec le Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez.**

## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

### **C – Mise en œuvre (suite)**

C4 – Les partenariats

Soutien à l'association de parents d'élèves « La Note Bleue » par le biais d'une subvention, Convention avec l'association meslinoise « Harmonie Sainte Cécile » (orchestre de second cycle de l'Ecole de musique).

C5 – Politique tarifaire en fonction du quotient familial

*Pour rappel les tranches de quotient familial :*

- Tranche 1 : QF < 599€
- Tranche 2 : QF ≥ 600 € et ≤ 1000 €
- Tranche 3 : QF ≥ 1001 et ≤ 1200 €
- Tranche 4 : QF > 1.200 €.

**En raison de la crise sanitaire, il est proposé de conserver les tarifs de l'année scolaire 2021/2022 identiques à ceux de l'année scolaire 2020/2021.**

## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

### C – Mise en œuvre (suite)

Les tarifs proposés pour l'année scolaire 2021-2022 (**chiffres en bleu**)

Tarifs Pays de Meslay-Grez + réseau sud-Mayenne												
Disciplines	Tarifs 2020/2021				Tarifs 2021/2022				Différence			
	Tarifs divisibles par 3 et par 10				Tarifs divisibles par 3 et par 10							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Evénement Musical et théâtral	127,20€	132,60€	135,60€	143,70€	127,20€	132,60€	135,60€	143,70€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Formation musicale et théâtrale (1)	160,50€	168,90€	172,50€	180,60€	160,50€	168,90€	172,50€	180,60€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Formation instrumentale	204,30€	214,80€	219,30€	230,10€	204,30€	214,80€	219,30€	230,10€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Instrument adulte seul	264,30€	278,10€	283,80€	297,60€	264,30€	278,10€	283,80€	297,60€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Chorale adulte	137,40€	144,30€	147,30€	154,80€	137,40€	144,30€	147,30€	154,80€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Autres pratiques collectives	93,90€	98,10€	100,20€	105,90€	93,90€	98,10€	100,20€	105,90€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Location d'instrument	65,00€	65,00€	65,00€	65,00€	65,00€	65,00€	65,00€	65,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

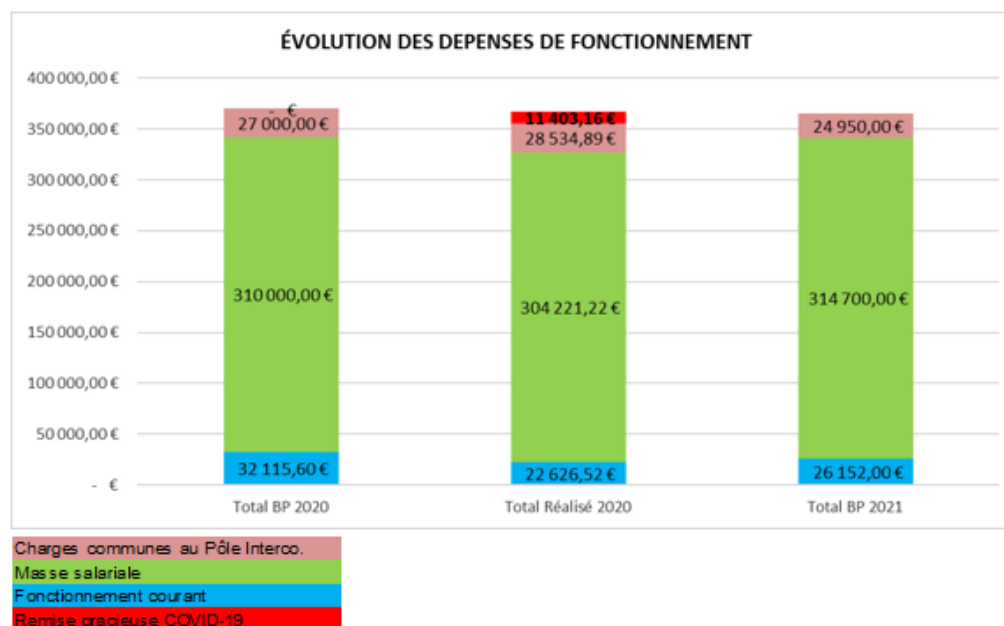
  

Tarifs HORS Pays de Meslay-Grez et HORS réseau sud-Mayenne												
Disciplines	Tarifs 2020/2021				Tarifs 2021/2022				Différence			
	Tarifs divisibles par 3 et par 10				Tarifs divisibles par 3 et par 10							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Evénement musical et théâtral	184,50€	193,80€	198,00€	207,90€	184,50€	193,80€	198,00€	207,90€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Formation musicale et théâtrale (1)	234,00€	246,00€	251,10€	263,40€	234,00€	246,00€	251,10€	263,40€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Formation instrumentale	297,60€	312,00€	318,60€	334,80€	297,60€	312,00€	318,60€	334,80€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Instrument adulte seul	391,50€	411,30€	419,70€	440,70€	391,50€	411,30€	419,70€	440,70€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Chorale adulte	150,60€	158,10€	161,40€	169,50€	150,60€	158,10€	161,40€	169,50€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Autres pratiques collectives	134,10€	141,00€	144,00€	150,30€	134,10€	141,00€	144,00€	150,30€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Location d'instrument	96,50€	96,50€	96,50€	96,50€	96,50€	96,50€	96,50€	96,50€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

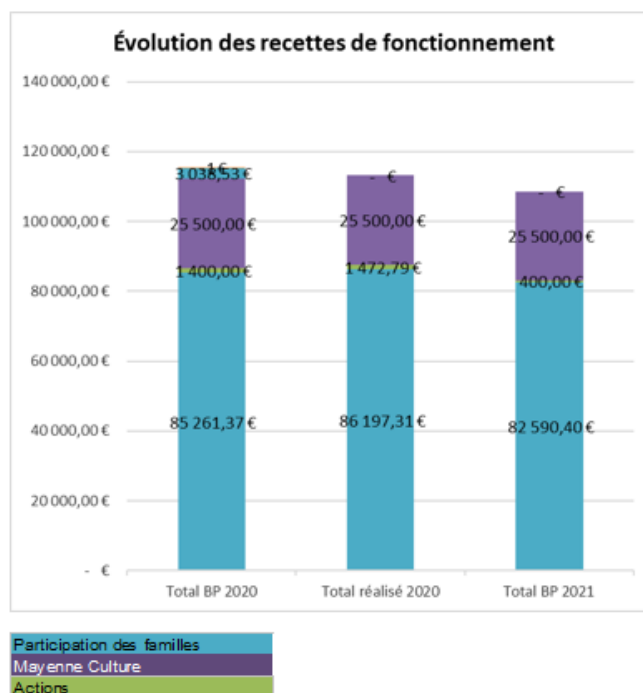
### D - Budget consacré

En 2019-2020, la remise gracieuse du 3<sup>ème</sup> trimestre s'élevait à 11.400 €. Elle a concerné 136 familles.



## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

### D - Budget consacré (suite)



## ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

### D - Budget consacré à l'action 2

Dans ce contexte encore dégradé, il est opportun d'envisager un allègement sur le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours. Les incidences financières pourraient être les suivantes :

- Non facturation totale du 3<sup>ème</sup> trimestre pour toutes les familles : environ 26.000 €,
- Non facturation partielle du 3<sup>ème</sup> trimestre : quotité à déterminer,
- Cas particulier de la chorale adultes : réflexion à mener sur la facturation.

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
		Charges CCPMG	Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
Récapitulatif des actions						
III-10 - III 12	Ecole de Musique	-254 010,47 €	-251 099,84 €	361 400,00 €	104 819,33 €	-256 580,67 €
III-11	Les actions	-8 514,23 €	-8 423,98 €	14 802,00 €	5 937,47 €	-8 864,53 €
Total de l'action "développement des pratiques amateurs"		-262 524,70 €	-259 523,82 €	376 202,00 €	110 756,80 €	-265 445,20 €

### A - Ambition du programme

- Développer la lecture publique en soutenant les bibliothèques et en aidant à leur bon fonctionnement.

### B - Objectifs pour 2021

- Renforcer la professionnalisation des bénévoles dans les bibliothèques
- Assurer le bon fonctionnement des 2 médiathèques tête de réseau, du réseau de lecture du territoire et travailler à leur développement,
- Coordonner le réseau des bibliothèques.

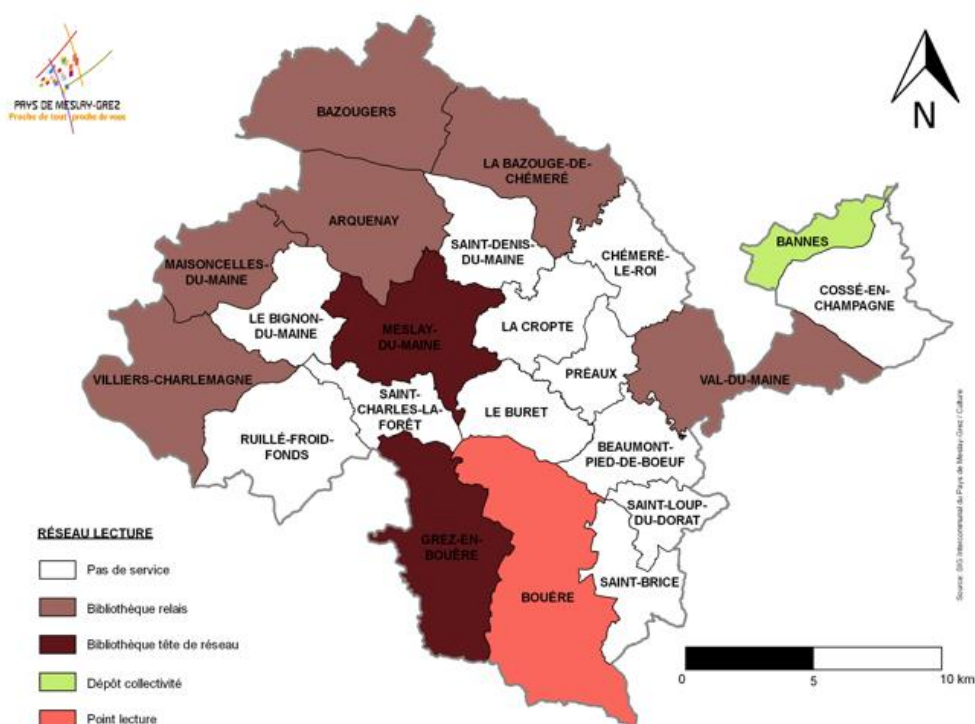
## C- Moyens mis en œuvre

- 2 Bibliothèques tête de réseau (BTR – Grez en Bouère et Meslay du Maine) ouvertes respectivement 14 et 22 heures par semaine,
- 6 Bibliothèques relais (BR),
- 1 Point lecture (PL),
- 1 Dépôt collectivité et plus de 140 bénévoles,
- De nombreuses actions culturelles,
- **Travail transversal avec la saison culturelle et le pôle enseignement artistique,**

**En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'intégralité du réseau de lecture a dû fermer ses portes pendant 3 mois. Cependant, le lien avec les lecteurs a été maintenu grâce aux réseaux sociaux et la mise en place d'un drive.**

### ACTION 3 : LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHEQUES	Inscrits 2019	Inscrits 2020	Prêts 2019	Prêts 2020
Arquenay	33	29	1 189	815
Val du Maine	103	75	3 389	1 813
La Bazouge de Chêmeré	54	41	1 941	1 254
Bazougers	128	104	4 979	3 601
Bouère	71	53	3 188	1 834
Maisoncelles du Maine	51	41	1 546	1 013
Villiers Charlemagne	85	53	4 048	1 667
Meslay du Maine	1 204	1 094	48 324	43 628
Grez en Bouère	268	254	11 230	10 440
<b>TOTAL</b>	<b>1 997</b>	<b>1 744</b>	<b>79 834</b>	<b>66 065</b>





## D-Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-42 050,63 €	-38 780,93 €	47 161,00 €	4 414,00 €	-42 747,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-167 674,00 €	-98 729,35 €	132 640,00 €	25 576,00 €	-107 064,00 €
III-03	Réseau de lecture	-20 656,40 €	-18 786,71 €	60 734,00 €	40 300,60 €	-20 433,40 €
Total de l'action "lecture publique"		-230 381,03 €	-156 296,99 €	240 535,00 €	70 290,60 €	-170 244,40 €

## E – BUDGET GLOBAL CULTURE 2021 (Fonctionnement + investissement)

Synthèse budgétaire		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-42 050,63 €	-38 780,93 €	47 161,00 €	4 414,00 €	-42 747,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-167 674,00 €	-98 729,35 €	132 640,00 €	25 576,00 €	-107 064,00 €
III-03	Réseau de lecture	-20 656,40 €	-18 786,71 €	60 734,00 €	40 300,60 €	-20 433,40 €
III-04	Saison culturelle de territoire	-73 481,67 €	-43 479,84 €	90 160,00 €	22 040,33 €	-68 119,67 €
III-05	Communication culturelle	-13 430,00 €	-11 983,76 €	14 780,00 €	0,00 €	-14 780,00 €
III-06	Atmosphères 53	-4 600,00 €	-1 373,00 €	4 600,00 €	0,00 €	-4 600,00 €
III-07	Mayenne Culture	-2 292,97 €	-1 764,96 €	3 078,37 €	0,00 €	-3 078,37 €
III-08	Soutien aux associations culturelles	-62 660,00 €	-54 687,65 €	53 292,00 €	2 600,00 €	-50 692,00 €
III-09 - 10 - 11	Ecole de Musique + actions	-262 524,70 €	-259 523,82 €	376 202,00 €	110 756,80 €	-265 445,20 €
Total du service Culturel		-649 370,37 €	-529 110,02 €	782 647,37 €	205 687,73 €	-576 959,64 €

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le vice-Président rappelle des difficultés rencontrées par la culture. Quelle suite doit être donnée aux contrats avenir ?

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité :

### RAPPORT III-01

#### MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE GREZ-EN-BOUERE

- Valide les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT III-02

#### MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE MESLAY-DU-MAINE

- Valide les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT III-03

#### RESEAU DE LECTURE

- Autorise le Président à signer les conventions relatives à certaines actions.
- Autorise le Président à signer des avenants liés aux conventions « compétence lecture ».
- Valide les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT III-04

#### SAISON CULTURELLE DE TERRITOIRE

- Valide les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président à signer les conventions relatives à toutes les actions culturelles.

- Autorise le Président à signer les conventions de partenariat pour l'accueil des spectacles de la saison culturelle du Pays de Meslay-Grez.
- Autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Mayenne.
- Autorise le Président ou le vice-Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers, notamment sur l'acquisition d'un logiciel de billetterie.

#### RAPPORT III-05

##### COMMUNICATION CULTURELLE

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au dossier.

#### RAPPORT III-06

##### ATMOSPHERES 53

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

#### RAPPORT III-07

##### MAYENNE CULTURE

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

#### RAPPORT III-08

##### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.
- Valide le versement de subventions aux associations suivantes : Festival Ateliers Jazz (8.500 €) – Note bleue (1 500 €) – autres associations (Pas de demande à ce jour)

#### RAPPORT III-9 - 10 -11

##### ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

- Valide le rapport moral présenté,
  - Valide l'ensemble du programme d'actions présenté,
  - Autorise le paiement d'un montant de 5 € pour le grand public pour le projet en lien avec la Galerie Sonore,
  - Autorise le Président ou le vice-président à signer les conventions relatives aux actions suivantes : « action théâtre, Festival Ateliers Jazz, prêt de matériel »,
  - Valide les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022, et les conditions de facturation
- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Mayenne,
  - Autorise le Président ou le Vice-Président à signer les documents inhérents aux présents dossiers

# IV– Rapport budgétaire 2021 EAU

Rapporteur : Christian Boulay

Conseil Communautaire – 26 Janvier 2021

Dossier N°4-0



## SYNTHÈSE des rapports budgétaires



# Eau

## Synthèse budgétaire

### I - MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Rapport XII - 01

### II - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Rapport XII - 02

### III - RESSOURCES EN EAU

Rapport XII - 03

### IV – PROJECTION TRAVAUX – Aménagements Communaux

Rapport XII - 04

### V - DISTRIBUTION

Rapport XII - 05

### VI - CONTRAT DE TERRITOIRE

Rapport XII - 06

### VII - INVENTAIRE VÉHICULES

Rapport XII - 07

### VIII – PROPRIÉTÉ TERRAINS

Rapport XII - 08

### IX – TARIFS EAU

Rapport XII - 09 et 10

### X - ATD

Rapport XII - 11

### XI - RÉGLEMENT DU SERVICE

Rapport XII - 12

### XII – CONVENTION EIFPAGE

Rapport XII - 13

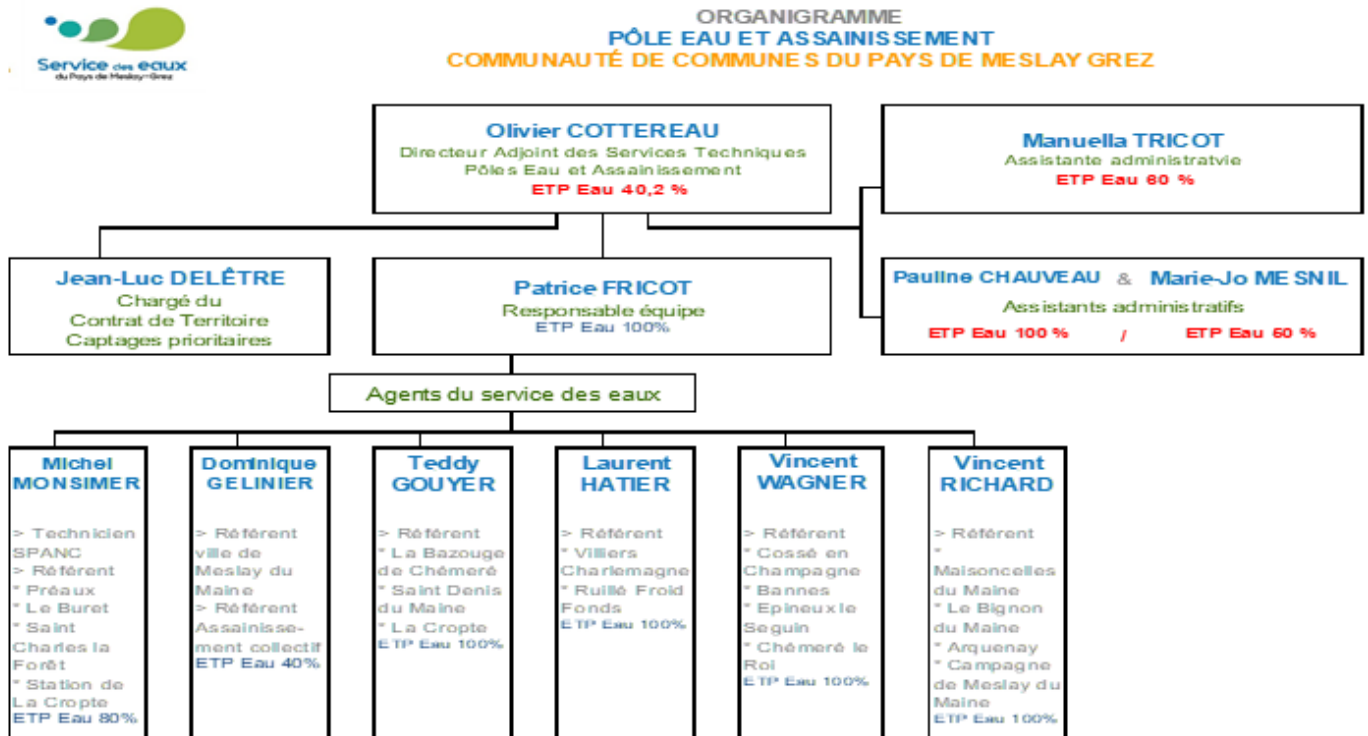
### XIII - BUDGETS

Rapport XII - 13

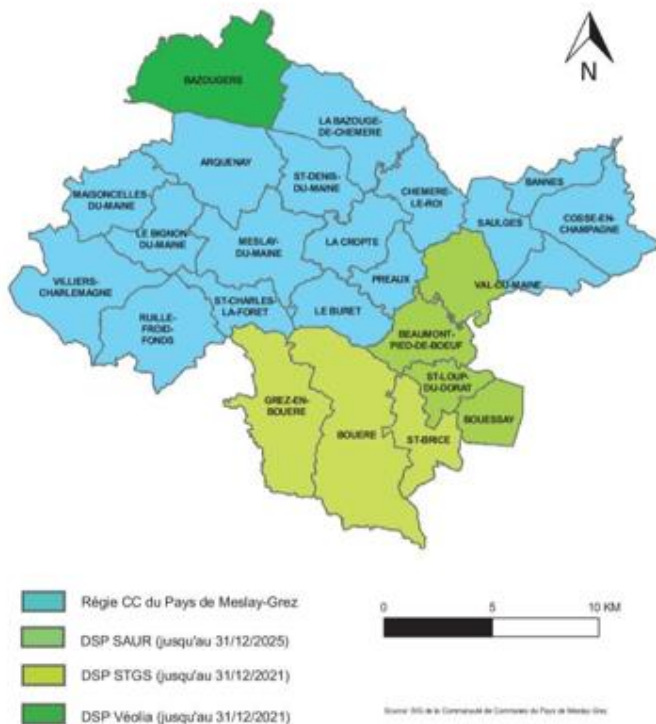


# Rapport XII 01 - MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

## 1. Organigramme



## Rapport XII 02 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



La Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe a pris la compétence Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais son organisation ne permet pas d'assurer la gestion de l'eau sur la commune de Bouessay au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En 2020, un avenant de copilotage avec la SAUR a été signé entre la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez et la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe ainsi qu'une convention de vente en gros. De ce fait, un débitmètre à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a été posé à la limite des communes de BOUESSAY et SAINT-LOUP-DU-DORAT pour un montant de 10 488.38 € HT.

## Rapport XII 03 - RESSOURCES EN EAU

Captage	Com mune	Pré lèvement autorisé	Production	Traitement	Desinfection	Date	Obs
La Fortinière	La Bazouge de Chéméré	912 500 m³ / an	1 600 m³ / J	Nitrates : traitement par eau de mélange	Chlore gazeux	1962	
Moulin de Rousson	Saulges	365 000 m³ / an	600 m³ / J	Turbidité et nitrates : filtration sable + eau de mélange	Javel liquide	1990	Réhabilitation 2020 Réceptionné le 27/10/20
Juigné	Maisoncelles	547 500 m³ / an	1 200 m³ / J	Fer et manganèse Traitement biologique	Chlore gazeux	1984	Nouveau captage en cours
Montavallon	Meslay du Maine	730 000 m³ / an	1 600 m³ / J	Fer et Calcaire Traitement biologique et chimique	Chlore gazeux	1998	Reprise étanchéité des 3 bâches en 2021
La Jousselinère	La Cropte	219 000 m³ / an	400 m³ / J	/	Chlore gazeux	1990	
Le Plessis	Préaux	73 000 m³ / an	200 m³ / J	/	Chlore liquide	1955	Interruption en 2018 et réhabilitation en 2020 Réceptionné le 27/10/20
Montreuil	Villiers Charlemagne	50 000 m³ / an	50 m³ / J	/		1960	
Grand Rousson DSP SAUR	Val du Maine		1 200 m³ / J	Nitrates Traitement biologique	Chlore gazeux	1989	Réhabilité en 2017
La Maudlière DSP STGS	Grez en Bouère	474 500 m³ / an	1 200 m³ / J	Nitrates Traitement biologique	Chlore gazeux		

En 2020, il a été effectué :

- ◊ La création du nouveau puits à « Juigné » pour 136 000 € HT + 11 000 € HT pour la MOE comprenant la création du puits par BONNIER (85 000 €) HT. Le marché a été notifié le 8 novembre 2019, les travaux ont repris le 23 novembre et s'achèveront en avril 2021, sous réserve des conclusions granulométriques en cours.
- ◊ Le décolmatage du puits de Montavallon pour un montant de 19 637,49 € HT.
- ◊ La réhabilitation des captages du Moulin de Rousson à Saulges et du captage du Plessis à Préaux par la société JOUSSE pour un montant de 479 563,07 € HT.
- ◊ La réhabilitation de la bâche de Montavallon estimée à 140 000 € HT. Un appel d'offre a été lancé ; la commission d'appel d'offre du 22 décembre a validé l'offre de TRASO. L'entreprise interviendra début février.

En 2021, il est proposé la réhabilitation du château d'eau du Landreau pour un montant estimé de 200 000 € HT.

### ❖ Budget 2020 et Projet 2021

INVESTISSEMENT							
Article	Op.		Dépenses				
Travaux Stations			Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021
2315	109	Juigné MAISONCELLES Création nouveau forage et cana inox	6 140,00 €	150 860,00 €	39 525,50 €	111 334,50 €	111 334,50 €
2315	114	Moulin de Rousson SAULGES Réhabilitation du captage	24 290,88 €	359 209,12 €	358 077,83 €	1 131,29 €	1 931,29 €
2315	117	Supervision Safrel	- €	28 000,00 €	23 451,71 €	- €	- €
2315	128	Montavallon MESLAY Décolmatage puits	3 320,00 €	43 980,00 €	19 637,49 €	- €	- €
2315	121	Le Plessis PREAUX Réhabilitation captage + réservoir	- €	97 000,00 €	96 610,22 €	389,78 €	789,78 €
2315	126	Montavallon MESLAY Automate	6 940,00 €	3 500,00 €	3 236,70 €	- €	- €
2315	136	Réhabilitation Bache Montavallon	- €	140 000,00 €	2 806,96 €	75 000,00 €	137 193,04 €
2315	133	Réhabilitation CE Meslay Du Maine	- €	210 000,00 €	6 406,17 €	100 000,00 €	203 593,83 €
2315	137	Réhabilitation CE du Landreau					200 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>40 690,88 €</b>	<b>1 032 549,12 €</b>	<b>549 752,58 €</b>	<b>287 855,57 €</b>	<b>654 842,44 €</b>
Recettes							
1313	109	Juigné MAISONCELLES Création nouveau forage et cana inox - CD 53	18 600,00 €	28 500,00 €	- €	18 600,00 €	28 500,00 €
1313	114	Moulin de Rousson SAULGES Réhabilitation du captage - CD 53	- €	109 500,00 €	109 500,00 €	- €	- €
1313	117	Supervision Safrel - CD 53	4 925,90 €	4 874,10 €	- €	2 109,00 €	2 109,00 €
13111	117	Supervision Safrel - Agence de l'Eau - CD 53	- €	6 821,00 €	- €	6 821,00 €	6 821,00 €
1313	121	Le Plessis PREAUX Réhabilitation captage + réservoir - CD 53	- €	33 000,00 €	28 470,00 €	- €	- €
1313	136	Réhabilitation Bache Montavallon - CD 53	- €	39 485,00 €	- €	- €	39 485,00 €
1313	133	Réhabilitation CE Meslay Du Maine - CD 53	- €	60 500,00 €	- €	- €	60 050,00 €
1313	137	Réhabilitation CE du Landreau - CD 53					60 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>23 525,90 €</b>	<b>282 680,10 €</b>	<b>137 970,00 €</b>	<b>27 530,00 €</b>	<b>196 965,00 €</b>
<b>BILAN</b>			<b>-17 164,98 €</b>	<b>-749 869,02 €</b>	<b>-411 782,58 €</b>	<b>-260 325,57 €</b>	<b>-457 877,44 €</b>

## ❖ Les réservoirs

Réservoir	Commune	Type	Capacité	Année de construction	Convention antenne	Observation
Le Four Rouge	La Bazouge de Chéméré	Château d'eau	400 m <sup>3</sup> 1 cuve	1965	CD53	Réhabilité en 2013
Maison Neuve	Cossé en Champagne	Château d'eau	250 m <sup>3</sup> 1 cuve	1960	Antenne relais OM	
Meslay	Meslay du Maine	Château d'eau	300 m <sup>3</sup> 2 cuves	1950	Antenne relais OM Bouygues	Réhabilitation en cours
Préaux	Préaux	Réservoir au sol	25 m <sup>3</sup> 1 cuve	1957	/	Réhabilité en 2020
La Haie Guillon	Villiers Charlemagne	Château d'eau	250 m <sup>3</sup> 1 cuve	1965	Antenne relais OM Orange Free (en cours)	Réhabilité en 2018
Le Landereau	Meslay du Maine (route du Buret)	Château d'eau	250 m <sup>3</sup> 1 cuve	1965	Antenne relais OM SFR	Réhabilitation à prévoir en 2021
Ballée DPS SAUR	Val du Maine	Château d'eau	250 m <sup>3</sup> 1 cuve	1960		Réhabilité en 2011
La Touche Ronde DSP SAUR	Beaumont Pied de Bœuf	Château d'eau	300 m <sup>3</sup> 1 cuve	1980		Réhabilité en 2012
Des Bordeaux DSP STGS	Grez en Bouère	Château d'eau	300 m <sup>3</sup> 1 cuve			
St Aignan DSP STGS	Gennes sur Glaize	Château d'eau mise à dispo par le SIAEP de Bierné	350 m <sup>3</sup> 1 cuve			Changement des fenêtres en 2020

La réhabilitation du réservoir de MESLAY-DU-MAINE sera effectuée début 2021 pour un montant estimé de 210 000 € HT, en parallèle de la réhabilitation de la bêche de captage de Montavallon (140 000 € HT).

## Rapport XII-04 - PROJECTION TRAVAUX AMENAGEMENT COMMUNAUX

COMMUNES	BUDGET		2020	2021	2022	Observations
ARQUENAY	EAU	ASSAINISSEMENT				
BANNES	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement Rue de la Charria	mail commune 28.9
BAZOUGERS	EAU DSP	ASSAINISSEMENT DSP			Aménagement route de Forcé	mail commune 30.9
BEAUMONT PIED DE BŒUF	EAU DSP	ASSAINISSEMENT			Aménagement de la rue des Ecoles	mail Monsieur le Maire 21.10
BOUÈRE	EAU DSP	ASSAINISSEMENT		Aménagement rue des Sencies		confirmation Monsieur le Maire
BOUÉSSAY	EAU					
CHEMÉRÉ LE ROI	EAU	ASSAINISSEMENT				
COSSÉ EN CHAMPAGNE	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement du rond point et sécurité routière en agglomération	mail commune 25.9
GREZ EN BOUÈRE	DSP	ASSAINISSEMENT			Aménagement rue de la Libération	
LA BAZOUGE DE CHEMÉRÉ	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement place de l'église + îlot	tél Monsieur le Maire 28.9
LA CROPTE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la traverse du bourg et rue de la Vaige RD 166			
LE BIGNON DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT				Aménagement de sécurité RD 233 ?
LE BURET	EAU	ASSAINISSEMENT	Enfouissement réseaux + réfection réseau eaux pluviales si besoin		Aménagement de sécurité du centre bourg	mail commune du 29.9
MAISONCELLES DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT				Aménagement d'un futur lotissement, mail commune 25.9
MESLAY DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT		Aménagement rue de la Gare (créperie - rond point croix verte)		mail dst du 30.9
				Allée du Château		
				Boulevard de la Providence		
				Chemin de la Touche		
				Ruelle des Fours et rue Cheuvreul (en partie)		
PRÉAUX	EAU	ASSAINISSEMENT			Effacement des réseaux aériens	mail commune du 02.10
RUILLE FROID FONDS	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement du centre bourg	A suivre : Rue des sports et rue des Tonneliers + extension urbaine à proximité de l'église, mail commune 23.9
SAINT BRICE	EAU DSP	ASSAINISSEMENT			rue du pont Gaté	
SAINT CHARLES LA FORET	EAU	ASSAINISSEMENT				
SAINT DENIS DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement rue du Paradis			
SAINT LOUP DU DORAT	EAU DSP	ASSAINISSEMENT				
SAULGES (sud)	EAU					
VAL DU MAINE	BALLEE - EAU DSP	ASSAINISSEMENT	Rue de Commeré et lotissement du Boischaud			
	EPINEUX - EAU	ASSAINISSEMENT	Rue du Croix de Pierre (asst moins de 10 ans)			
VILLIERS CHARLEMAGNE	EAU	ASSAINISSEMENT		Aménagement de la Rue Saint Anne		mail commune 28.9
					Rue du Maréchal Leclerc (RD 575) - après 2022	

Ces aménagements sont programmés sous le domaine public départemental. Le CD53 impose un remblaiement en béton de tranchée pour tous les travaux de réseaux dont la réfection de voirie serait inférieure à 2 mètres

## Rapport XII 05 - DISTRIBUTION

Secteur	Linéaire	Poteaux incendie	Type de facture	Nombre d'abonnés	Type relevé
Régie Eau	473 km	84 unités	Eau Assainissement collectif	3 488	1 relevé / an manuel
Meslay du Maine	62 km	54 unités	Eau Assainissement collectif	1 414	1 relevé / an manuel
Bazougers DSP Veolia	61 km	20 unités		499	1 radio relève
Ballée DSP SAUR	60 km	42 unités	Assainissement collectif	966	1 radio relève
Grez en Bouère DSP ST GS	154 km	37 unités	Assainissement collectif	1578	1 relevé / an manuel
<b>TOTAL</b>	<b>810 km</b>	<b>237 unités</b>		<b>7 945 abonnés</b>	

En 2020, les réseaux réhabilités sont :

- Centre bourg de RUILLE-FROID-FONDS.
- Grande Rue de MESLAY-DU-MAINE sur 270 m.

### ❖ Projets 2021

#### REGIE EAU

En 2021, le Conseil d'Exploitation propose de réhabiliter :

- Rue de la Gare à MESLAY-DU-MAINE sur 850 m en 3 tranches (1ère tranche de 270ml : 90 000 € HT)
- Centre bourg LE BURET sur 465 m pour 130 000 € HT
- Allée du Château à MESLAY-DU-MAINE sur 80 m pour 20 000 € HT (travaux en régie)
- Allée de la Touche à MESLAY-DU-MAINE sur 150 m pour 45 000 € HT
- La conduite de distribution entre le château d'eau de COSSÉ-EN-CHAMPAGNE et EPINEUX-LE-SEGUIN sur 2 700m estimée à 400 000 € HT, une 1ère tranche en 2021 : 200 000 € HT
- Rue Saint Anne à VILLIERS-CHARLEMAGNE pour 15 000 € HT
- CVM - CHÉMERÉ-LE-ROI - LE BURET - VAL-DU-MAINE : estimée à 280 000€ HT dont 50 000 € HT en 2021

En 2022, il sera projeté de réhabiliter :

- Rue des écoles à BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF sur 180 m pour 55 000 € HT
- L'aménagement du rond point à COSSÉ-EN-CHAMPAGNE sur 200 ml pour 60 000 € HT

#### EAU DSP

En 2021, il est proposé de réhabiliter :

- Rue de Sencies à BOUÈRE sur 450 m pour 140 000€ HT
- Rue de Comméré à VAL-DU-MAINE (Ballée) sur 540 m pour 145 000 € HT
- SAINT LOUP DU DORAT : renforcement pour défense incendie de la future zone d'activité sur 500 m pour 155 000 € HT

En 2022, il sera projeté de réhabiliter :

- Route de Forcé à BAZOUGERS sur 330 m pour 105 000 € HT



## BUDGET 2020 ET PROJET 2021

<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>TRAVAUX DE RESEAUX</b>							
Art.	Op.	Budget Régie Eau	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021
<b>Dépenses</b>							
2315	111	RUILLE bourg Réhabilitation réseau	8 059,10 €	179 940,90 €	164 562,57 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2315	115	Interconnexion PREAUX	32 882,00 €	27 118,00 €	14 619,80 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2315	127	Travaux d'extension de réseaux 2019	-	35 000,00 €	-	35 000,00 €	35 000,00 €
2315	122	Grande Rue MESLAY Réhabilitation réseau	1 183,00 €	98 817,00 €	98 669,84 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2188	123	Le Landereau Meslay route du Buret Pose débitmètres	-	30 000,00 €	-	7 582,00 €	15 000,00 €
2315	103	Achat compteurs radio relèves de 2019 à 2022	-	102 000,00 €	2 184,72 €	0,00 €	102 000,00 €
2315	129	Rue de la Gare - Meslay - 1 ère tranche rond point Ruillé centre ville	-	90 000,00 €	-	0,00 €	90 000,00 €
2315	130	Chemin Saubert - Meslay	-	35 000,00 €	-	0,00 €	35 000,00 €
2315	131	Centre bourg - Le Buret	-	100 000,00 €	764,93 €	2 000,00 €	128 000,00 €
2315	135	Pose débitmètres pour sectorisation	-	40 000,00 €	-	-	40 000,00 €
2315	138	Allée du Château -Meslay	-	-	-	-	20 000,00 €
2315	139	Allée de la Touche - Meslay	-	-	-	-	45 000,00 €
2315	140	Conduite de distribution - Cossé Epineux - 1 ère tranche	-	-	-	-	200 000,00 €
2315	141	Rue St Anne - Villiers C	-	-	-	-	15 000,00 €
2315	142	Réhabilitation CVM	-	-	-	-	50 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>42 124,10 €</b>	<b>737 875,90 €</b>	<b>280 801,86 €</b>	<b>47 582,00 €</b>	<b>778 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>							
1313	111	RUILLE bourg Réhabilitation réseau - CD 53	-	56 400,00 €	37 778,00 €	13 816,00 €	13 816,00 €
1313	115	Interconnexion PREAUX - CD 53	-	21 000,00 €	9 865,00 €	3 743,00 €	3 743,00 €
13111	115	Interconnexion PREAUX - Agence de l'eau	-	27 000,00 €	-	14 250,00 €	14 250,00 €
1313	122	Grande Rue MESLAY Réhabilitation réseau - CD 53	-	30 000,00 €	27 404,00 €	-	-
1313	123	Le Landereau Meslay route du Buret Pose débitmètres - CD 53	-	9 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €
13111	123	Le Landereau Meslay route du Buret Pose débitmètres - Agence de l'eau	-	15 000,00 €	-	8 247,00 €	10 500,00 €
1313	129	Rue de la gare - Meslay - rond point Ruillé centre ville - CD 53	-	27 000,00 €	-	-	27 000,00 €
1313	130	Chemin Saubert - Meslay - CD 53	-	10 500,00 €	-	-	10 500,00 €
1313	131	Centre bourg - Le Buret - CD 53	-	30 000,00 €	-	-	39 000,00 €
1313	135	pose débitmètres pour sectorisation - CD 53	-	-	-	-	12 000,00 €
13111	135	pose débitmètres pour sectorisation - AE	-	-	-	-	20 000,00 €
1313	138	Allée du Château -Meslay - CD 53	-	-	-	-	6 000,00 €
1313	139	Allée de la Touche - Meslay - CD 53	-	-	-	-	13 500,00 €
1313	140	Conduite de distribution - Cossé Epineux - 1 ère tranche - CD 53	-	-	-	-	60 000,00 €
1313	141	Rue St Anne - Villiers C - CD 53	-	-	-	-	4 500,00 €
1313	142	Réhabilitation CVM - CD 53	-	-	-	-	15 000,00 €
13111	142	Réhabilitation CVM - Agence de l'Eau	-	-	-	-	25 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>0,00 €</b>	<b>225 900,00 €</b>	<b>76 047,00 €</b>	<b>41 056,00 €</b>	<b>279 809,00 €</b>
<b>BILAN</b>			<b>-42 124,10 €</b>	<b>-511 975,90 €</b>	<b>-204 754,86 €</b>	<b>-6 526,00 €</b>	<b>-498 191,00 €</b>
		Cette enveloppe sera apportée au budget jusqu'en 2022.					

## Rapport XII 06 - CONTRAT TERRITOIRE

Des réflexions collectives et des analyses au cas par cas permettent de faire évoluer les pratiques agricoles. Par exemple, certains végétaux plantés entre deux cultures (on appelle cela des « couverts ») réduisent l'érosion et améliorent la qualité des sols. On réfléchit également à une meilleure utilisation des effluents d'élevage.

Budget prévisionnel En € (%)	Animation	Information-Communication	Etudes	Aménagement de l'espace	Actions agricoles	Evaluation du contrat territorial 2017-2021	Total sans acquisitions foncières
<b>Budget global</b>	<b>130 000</b>	<b>5 000</b>	<b>34 000</b>	<b>21 000</b>	<b>90 000</b>	<b>30 000</b>	<b>310 000</b>
<b>Part AELB</b>	78 000 -60%	3 000 -60%	20 400 -60%	12 600 -60%	54 000 -60%	24 000 -80%	<b>192 000</b>
<b>Part Département 53</b>	26 000 -20%	1 000 -20%	6 800 -20%	4 200 -20%	18 000 -20%	0	<b>56 000</b>
<b>Part Service des eaux</b>	26 000 -20%	1 000 -20%	6 800 -20%	4 200 -20%	18 000 -20%	6 000 -20%	<b>62 000</b>
<b>Dont part REC</b>	Si réalisé 100%						62000 X 46% = 28 520 €
	Si réalisé 60%						17 112 €
<b>Dont part CCPMG</b>	Si réalisé 100%						62000 X 37.5% = 23 250 €
	Si réalisé 60%						13 950 €
<b>Dont part SIAEP SILLE</b>	Si réalisé 100%						62000 X 16.5% = 10 230 €
	Si réalisé 60%						6 138 €

## Rapport XII 07 – INVENTAIRE VÉHICULES

En 2020, L'acquisition d'un camion benne de 16 tonnes a été réalisée pour remplacer le Renault Mascot plus en adéquation avec nos travaux. La livraison de ce camion d'occasion a eu lieu en janvier 2020.

L'ancien camion benne remplacé sera affecté au pôle technique (Recettes : 5 000 €)

Ces dépenses sont supportées par le budget régie eau.

En 2021, il n'est pas programmé de remplacer de véhicule .

FONCTIONNEMENT au 31/12/2020						
Article	Dépenses					
Budget Régie Assainissement		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	
61551	Frais d'entretien véhicules	1 453,41 €	1 500,00 €	703,47 €	1 500,00 €	
6066	Frais de carburants	1 321,91 €	1 500,00 €	1 232,39 €	1 500,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 775,32 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>1 935,86 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	
Budget Régie Eau		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2019	BP 2020	
61551	Frais d'entretien véhicules	8 624,88 €	10 000,00 €	12 049,74 €	12 000,00 €	
6066	Frais de carburants	14 880,17 €	17 000,00 €	11 269,17 €	16 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>23 505,05 €</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>23 318,91 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	
<b>BILAN</b>		<b>26 280,37 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>25 254,77 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	
INVESTISSEMENT						
Article	Opération					
Budget Régie Eau			BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	
Dépenses						
2182	100	Achat camion benne		55 980,58 €	53 237,72 €	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>55 980,58 €</b>	<b>53 237,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	
Recettes						
775		Vente fourgon benne Mas cot		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	
<b>BILAN</b>			<b>-50 980,58 €</b>	<b>-53 237,72 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	

## BAUX DE FERMAGE

Le service des eaux loue environ 81 hectares en fermage selon les conditions définies dans le tableau ci-dessous :

Commune	Superficie totale	Locataire	Coordonnées locataire	Durée	Date d'échéance	Fermage annuel de base (par hectare)	Information sur fermage
Saulges	20,1628 ha	M. SERGENT Maxime (GAEC de l'Épine)	l'Épine 53340 SAULGES	9 ans reconduction tacite	31/12/2020	105 €	0% Taxes Foncières 50% de la Taxes Chambre agriculture 8% des frais de gestions
Ballée	8,8413 ha	GAEC GERE-OGE	Les Trées 53340 SAULGES	9 ans reconduction tacite	31/12/2024	105 €	0% Taxes Foncières 50% de la Taxes Chambre agriculture
Saulges	5,2312 ha	HOCDÉ Jean-Luc	La Blandinière 53340 VAL-DU-MAINE	9 ans	01/10/2022	50 €	0% Taxes Foncières 1/5 de la cotisation des prestations sociales agricoles 3,78% des frais de gestions
Saulges	25,2030 ha	HOUDOIN Jean-François	Les Noës 53340 VAL-DU-MAINE	9 ans	01/10/2022	50 €	0% Taxes Foncières 1/5 de la cotisation des prestations sociales agricoles 3,78% des frais de gestions
Saulges	10,0479 ha	M. SERGENT Maxime (GAEC de l'Épine)	l'Épine 53340 SAULGES	9 ans	31/12/2028	105 €	20% Taxes Foncières
La Bazouge-de-Chémeré	4,4235 ha	EARL GUITTER	La Haute Ligerie 53170 LA BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ	3 ans reconductibles	01/11/2020	Zone complémentaire : 91,47€ Zone sensible : 38,11€	0% Taxes Foncières
La Bazouge-de-Chémeré	3,0773 ha	GOUGEON Germain	La Raudière 53170 LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ	9 ans	01/12/2020	150 €	0% Taxes Foncières
La Bazouge-de-Chémeré	6,5723 ha	GOUGEON Germain	La Raudière 53170 LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ	9 ans	01/01/2022	Parcelle C 183 : 120€ Autres parcelles : 85€	0% Taxes Foncières
Saulges	24,6502 ha	CLÉMENT Armand	Les Cruchettes 53340 SAULGES	9 ans reconductibles	18/09/2027	PP rapproché complémentaire : 105€ PP éloigné : 110€ hors PP : 135€	20% Taxes Foncières
Maisoncelles du Maine	14,7594 ha	COLLET Christophe	La Croixille 53170 MAISONCELLES DU MAINE	Sans durée contractuelle		Mise à disposition gratuite	—
Maisoncelles du Maine	1,4912 ha	GAEC TESTIER	Le Champ Dauphin 53170 MAISONCELLES DU MAINE	Sans durée contractuelle		Mise à disposition gratuite	—
La Cropte	7,1215 ha	M Jean-Louis BERTRAND	Les Places 53170 LA CROPTE	Reconduction annuelle		Mise à disposition gratuite pour la période des pâturages	

Fin 2020, trois baux arrivent à terme, il est proposé de prolonger le fermage avec un bail de 9 ans avec :

- Maxime Sergent
- EARL Guitter
- Germain Gougeon

Il est proposé de tarifier ces baux sur l'harmonisation validée au Conseil communautaire du 17 décembre 2019.

En 2021, il est proposé de rajouter un tarif de location pour les terres sous les PP sensibles soit 55 €/ha et de faire appel de 20% de la taxe foncière.

Il est également proposé pour tout nouveau bail, d'actualiser annuellement le prix à l'index de fermage.

## BAUX DE CHASSE

Le service des eaux loue environ 80 hectares pour la chasse selon les conditions définies dans le tableau suivant :

Commune	Localisation	Superficie	Locataire	Coordonnées locataire	Durée	Date d'échéance	Montant du loyer annuel
Maisoncelles du Maine	Lieu-dit "Juigné"	13,9264 ha	COLLET Christophe	La Croixille 53170 MAISONCELLES DU MAINE	3 ans reconduction tacite	15/09/2020	10€ l'hectare
La Bazouge de Chémeré	Lieu-dit "La Bouchardière"	6,5723 ha	BOUCHET Hervé	Le Rocher 53170 LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ	9 ans reconduction tacite	15/09/2022	10€ l'hectare
La Bazouge de Chémeré	Lieu-dit "La Raudière"	3,0773 ha	GELINEAU Gabriel	7 Rue de la Gare 53170 MESLAY DU MAINE	9 ans reconduction tacite	15/09/2021	10€ l'hectare
Grez-en-Bouère	Lieu-dit "La Mauditière"	7,18 ha	LUCAS Dominique	65 Rue Bel Ebat 53290 GREZ-EN-BOUERE	3 ans reconductibles	01/10/2022	10€ l'hectare
Saulges	Lieu-dit "La Vêquerie"	30,2107 ha	SERGENT Maxime	L'Épine 53340 SAULGES	3 ans reconduction tacite	01/10/2023	10€ l'hectare
Saulges		25,2030 ha	HOUDOIN Jean-Louis	33 Rue de Plaisance 72300 SABLÉ SUR SARTHE	1 an reconductible	01/10/2021	10€ l'hectare
La Bazouge de Chémeré	Lieu-dit "La Bouchardière"	9,6496 ha	BOUCHET Hervé	Le Rocher 53170 LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ	1 an reconduction tacite	01/01/2021	10€ l'hectare
La Bazouge de Chémeré	Lieu-dit "La Raudière"						

En 2020, deux baux de chasse arrivent à terme, le Conseil d'Exploitation propose de les reconduire pour M. COLLET Christophe et M. HOUDOIN Jean-Louis. Il est également proposé de les tarifier sur l'harmonisation votée en 2019.



## Rapport XII 09 – TARIFS EAU REGIE

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil communautaire a fixé comme suit les tarifs 2021 :

		Abonnement		Consommation		
		2020	2021		2020	2021
EX SIAEP MESLAY OUEST LA CROPTÉ	DIAM 15/20/30	65,52 €	65,68 €	De 1 à 1000 m <sup>3</sup>	0,96 €	0,97 €
	DIAM 40 ET +	85,20 €	86,80 €	De 1001 à 5000 m <sup>3</sup>	0,92 €	0,93 €
	DIAM 60	105,18 €	100,12 €	À partir de 5001 m <sup>3</sup>	0,76 €	0,71 €
	DIAM 80	133,20 €	118,80 €			
EX SIAEP COSSÉ	DIAM 15/20/30	64,78 €	65,19 €	De 1 à 1000 m <sup>3</sup>	1,07 €	1,05 €
				De 1001 à 5000 m <sup>3</sup>	1,04 €	1,01 €
				À partir de 5001 m <sup>3</sup>	0,91 €	0,81 €
EX SIAEP CHÉMERÉ	DIAM 15/20/30	64,80 €	65,20 €	De 1 à 1000 m <sup>3</sup>	0,92 €	0,95 €
				De 1001 à 5000 m <sup>3</sup>	0,87 €	0,89 €
				À partir de 5001 m <sup>3</sup>	0,73 €	0,68 €
MESLAY	DIAM 15/20/30	55,20 €	58,80 €	De 1 à 1000 m <sup>3</sup>	0,92 €	0,94 €
	DIAM 40 ET +	64,80 €	73,20 €	De 1001 à 5000 m <sup>3</sup>	0,90 €	0,91 €
				À partir de 5001 m <sup>3</sup>	0,58 €	0,59 €
PRÉAUX	DIAM 15/20/30	56,40 €	59,60 €	De 1 à 1000 m <sup>3</sup>	0,90 €	0,93 €
				De 1001 à 5000 m <sup>3</sup>	0,88 €	0,90 €
				À partir de 5001 m <sup>3</sup>	0,74 €	0,69 €

Tarifs en HT (TVA 5,5%)

Le tableau ci-dessus rappelle les tarifs 2020 et ceux applicables en 2021.

L'harmonisation est prévue en 2023 :

		ABONNEMENT		CONSUMMATION	
CCPMG	DIAM 15/20/30	66,00€		De 1 à 1000 m <sup>3</sup>	1,00€
	DIAM 40 ET +	90,00€		De 1001 à 5000 m <sup>3</sup>	0,95€
				À partir de 5001 m <sup>3</sup>	0,60€

Tarifs en HT (TVA 5,5%)

## Rapport XII 09 – TARIFS EAU REGIE

### FACTURATION EAU

Abonnements et consommations sur l'année 2020

VENTE D'EAU							
		Nombre de factures en 2020	Nombre de m3 facturés	Montant de la recette HT 2020	Total de la recette HT 2020 réalisée	Prévision 2021	Comparaison et différence entre 2020 et 2021
70111	Vente d'eau aux abonnés : abonnements	11 972		326 630,32 €	1 429 427,99 €	320 000,00 €	Diminution moyenne de 2 %
70111	Vente d'eau aux abonnés : consommations		819 173	710 966,99 €		720 000,00 €	augmentation moyenne de 1,25 %
701241	Redevance pollution domestique - Agence de l'Eau		473 137	141 941,08 €		144 000,00 €	le tarif reste à 0,300 € / m3
70128	Redevance prélèvement sur la ressource - Agence de l'Eau		819 173	40 573,35 €		36 000,00 €	le tarif de 0,045 €/m3 sera appliqué pour toutes les communes en 2020
70128	Redevance Fonds départemental - Conseil Départemental		819 173	209 316,25 €		219 000,00 €	la redevance passe de 0,2700 €/m3 à 0,2925 €/m3 en 2020
				1 429 427,99 €	1 429 427,99 €	1 439 000,00 €	

## Rapport XII 10 – TARIFS EAU DSP

3 Contrats en Délégation de Service Public d'Eau Potable avec :

- VEOLIA sur la Commune de BAZOUGERS (ex SIAEP d'Argentré Sud), expire le 31 décembre 2021
- STGS sur le secteur de l'ex-SIAEP de GREZ-EN-BOUÈRE, expire le 31 décembre 2021.
- SAUR sur le secteur de l'ex-SIAEP de BALLÉE (y compris Bouessay), expire le 31 décembre 2025

		ABONNEMENT				CONSOMMATION				
		2020	2021			2020	2021			
			Part CCPMG	Part DSP	Total		Part CCPMG	Part DSP	Total	
VEOLIA	Tous compteurs	58,46 €	28,00 €	30,34 €	58,34 €	Tous compteurs	1,129 €	0,320 €	0,805 €	1,125 €
	Vente en gros					Vente en gros	0,845 €	0,320 €	0,523 €	0,843 €
DSP GREZ EN BOUERE ST GS	Abonnement D15	85,23 €	40,04 €	45,87 €	85,91 €	De 0 à 200m3	1,682 €	0,589 €	1,110 €	1,699 €
	Abonnement D20	95,27 €	40,04 €	56,06 €	96,10 €	de 200 à 1 000m3	1,607 €	0,589 €	1,033 €	1,622 €
	Abonnement D40	115,36 €	40,04 €	76,45 €	116,49 €	plus de 1 000m3	1,569 €	0,589 €	0,995 €	1,584 €
	Vente en gros	125,53 €	0,00 €	127,41 €	127,41 €	Vente en gros	0,908 €	0,700 €	0,212 €	0,912 €
SAUR	Tous compteurs	86,83 €	49,52 €	37,27 €	86,79 €	Tous compteurs	1,562 €	0,841 €	0,720 €	1,561 €
	Vente en gros	6 309,53 €	2 549,80 €	3 755,45 €	6 305,25 €	Vente en gros	0,608 €	0,102 €	0,506 €	0,608 €

	Recettes réalisées 2020	Montant HT	Recettes prévues 2021	Montant HT
SAUR (ex SIAEP BALLEE)	3eme acompte 2019	38 102,92 €	3e acompte 2020	37 500,00 €
	solde 2019	13 980,10 €	solde 2020	14 000,00 €
	1er acompte 2020	25 401,94 €	1er acompte 2021	25 000,00 €
	2eme acompte 2020	51 938,25 €	2eme acompte 2021	51 500,00 €
<b>Total SAUR</b>		<b>129 423,21 €</b>		<b>128 000,00 €</b>
STGS (ex SIAEP GREZ)	solde 2019	40 635,66 €		
	1er acompte 2020	79 785,38 €	1er acompte 2021	79 000,00 €
	2ème acompte 2020	38 821,02 €	2ème acompte 2021	40 000,00 €
<b>Total STGS</b>		<b>159 242,06 €</b>		<b>119 000,00 €</b>
VEOLIA (Bazougers)	2eme semestre 2019	22 800,33 €	2eme semestre 2020	22 000,00 €
	1er semestre 2020	11 400,85 €	1er semestre 2021	11 000,00 €
<b>Total VEOLIA</b>		<b>34 201,18 €</b>		<b>33 000,00 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>322 866,45 €</b>		<b>280 000,00 €</b>

Pour ces deux DSP, une réflexion est à engager sur le renouvellement de celles-ci. Le service des eaux va proposer un comparatif sur 3 modes de gestion :

- DSP
- Prestation de service
- Régie des eaux

Pour autant, afin d'obtenir le même niveau de service pour le même prix, la régie la plus large possible semble pertinente.

## Rapport XII 11 - AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

L'ATD'EAU accompagne les collectivités dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement autant techniquement que financièrement.

Chaque collectivité verse une cotisation à l'ATD :

- Eau : base forfaitaire plus une participation au m3 facturé.
- Assainissement : participation financière au nombre d'habitants plus une participation au nombre de STEP (stations d'épurations).

FONCTIONNEMENT					
Article	Dépenses				
	Budget Régie Eau	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
658	Adhésion ATD'EAU	9 363,20 €	10 000,00 €	9 505,10 €	10 000,00 €

Une convention a été établie entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et le Conseil Départemental de la Mayenne le 23 novembre 2020 pour une durée de 5 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction.

## Rapport XII 12 – REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement du service de l'eau a été adopté par délibération du 30/01/2018. Il définit les obligations mutuelles du service des eaux et de l'abonné. Quelques éléments sont repris ci-dessous :

### 1. La facture

Les abonnés reçoivent deux factures par an.

- Au mois de mai : cette facture comprend l'abonnement du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours, ainsi que la consommation estimée, calculée sur la consommation de référence moyenne de chaque abonné.
- Au mois de novembre : cette facture comprend l'abonnement du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année en cours, ainsi que le solde de la consommation réelle de l'année calculée depuis l'index estimé du 1<sup>er</sup> semestre.

### 2. Les moyens de paiement

Les abonnés peuvent payer leurs factures de plusieurs façons :

- Par prélèvement automatique sur leur compte bancaire à l'échéance.
- Par prélèvement mensuel sur 10 mois de février à novembre. La facture de solde est calculée en novembre.
- Par internet sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr).
- Par virement sur le compte de la Banque de France.
- Par chèque, espèces ou carte bancaire au guichet de la trésorerie.
- Depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2019, le Service des Eaux a également mis en place le Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA). Ce système de paiement est pratique et sûr et est déjà utilisé en France par de nombreuses sociétés.

### 3. Planning des relevés 2020



PLANNING DES RELEVÉS 2020												
	SEM 36 Du 31/08 au 4/09		SEM 37 Du 7 au 11/09		SEM 38 Du 14 au 18/09		SEM 39 Du 21 au 25/09		SEM 40 Du 28/09 au 02/10		SEM 41 Du 5 au 09/10	
	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable
LAURENT H.	VILLIERS Charles de Gaulle & VILLIERS Tour d'Auvergne	1	RUILLE Bourg	1	ST CHARLES Bourg	1	LE BURET Bourg MAISONCELLES Bourg	1	LA BAZOUGE Bourg	1		
VINCENT R.	A partir du 01/09 VILLIERS Barbe Fleurie & VILLIERS Les Perrettes	2	VILLIERS Bellevue	2	RUILLE Avireau & LE BURET Campagne	2	MAISONCELLES Campagne	2	LE BIGNON Campagne	2	ARQUENAY Campagne	2
TEDDY G.	VILLIERS La Loge & RUILLE Epinard	4	LA CROPTE Campagne	4	ST CHARLES Campagne & BIGNON Bourg	4	ARQUENAY Bourg	4	LA BAZOUGE Campagne	4		
MICHEL M. + SPANC	PREAUX & LA CROPTE Bourg	5							ST DENIS Bourg & ST DENIS Campagne	3	MESLAY Campagne	3
PATRICE F.					MESLAY VILLE N°001	3					CHEMERE	1
DOMINIQUE G. + AC	MESLAY VILLE N°002	3	MESLAY VILLE N°002	3			MESLAY VILLE N°001	3				
VINCENT W.	CONGÉS		CONGÉS		SAULGES	5	COSSE	5	BANNES	5	EPINEUX	5

## Rapport XII 13 – CONVENTION EIFFAGE

Dans le cadre de la construction de la LGV, 11 traversées de canalisation AEP sous fourreau béton ont été créées. Ces traversées se situent sur les communes de :

- [Val-du-Maine](#)
- [Bazougers](#)
- [Chéméré-le-Roi](#)
- [La Bazouge de Chéméré](#)
- [La Cropte](#)
- [Préaux](#)
- [Saint-Denis-du-Maine](#)

Une convention d'occupation « Traversées » doit être signée entre EIFFAGE et la CCPMG. Celle-ci n'engage aucune redevance.

## Rapport XII 14 - BUDGETS

Budget	Objet	Taux	Taux %	Montant du contrat	Capital restant d0 au 1/01/2021	Répartition de la dette par budget																
						Année																
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029							
<i>Variation par rapport à N-1</i>																						
EAU DSP	EAU POTABLE SIAEP GREZ	Fixe	2,10%	275 333,02 €	236 339,94 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	
	EAU POTABLE SIAEP GREZ	Fixe	3,45%	10 943,17 €	- €	3 855,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	RESERVOIR SUR TOUR DE BALLEE SIAEP BALLEE	Revi sable	2,17%	50 500,00 €	62 500,00 €	11 481,19 €	11 274,29 €	11 057,39 €	10 840,49 €	10 623,59 €	10 406,69 €	10 189,79 €	2 513,56 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL BUDGET EAU DSP</b>			<b>378 776,19 €</b>	<b>298 839,94 €</b>	<b>33 735,03 €</b>	<b>29 682,93 €</b>	<b>29 416,03 €</b>	<b>29 249,13 €</b>	<b>29 032,23 €</b>	<b>28 815,33 €</b>	<b>28 598,43 €</b>	<b>20 922,20 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>	<b>18 408,64 €</b>
<i>Variation par rapport à N-1</i>																						
EAU REGIE	EAU POTABLE SIAEP CHEMERE atelier	Fixe	4,66%	76 641,30 €	67 042,58 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	
	EAU POTABLE SIAEP CHEMERE	Fixe	3,27%	141 104,15 €	114 883,67 €	13 005,84 €	13 093,35 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	13 254,88 €	
	EAU POTABLE SIAEP CHEMERE Intercommunion	Fixe	5,30%	21 249,48 €	15 454,17 €	2 853,22 €	2 750,84 €	2 646,46 €	2 546,07 €	2 443,69 €	2 341,31 €	2 238,92 €	2 136,54 €	2 034,16 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	EAU POTABLE SIAEP MESLAY OUEST	Fixe	4,75%	22 987,80 €	0,00 €	9 414,72 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	EAU POTABLE SIAEP MESLAY OUEST	Fixe	4,16%	27 161,32 €	15 520,78 €	4 687,26 €	4 525,84 €	4 364,43 €	4 203,01 €	4 041,66 €	3 880,24 €	3 718,82 €	3 557,40 €	3 395,98 €	3 234,56 €	3 073,14 €	2 911,72 €	2 750,30 €	2 588,88 €	2 427,46 €	2 266,04 €	2 104,62 €
	CHATEAU D'EAU FOUR ROUGE ST DENIS MESLAY OUEST	Fixe	3,36%	79 999,96 €	59 999,92 €	8 822,68 €	8 598,68 €	8 374,68 €	8 150,68 €	7 926,68 €	7 702,68 €	7 478,68 €	7 254,68 €	7 030,68 €	6 806,68 €	6 582,68 €	6 358,68 €	6 134,68 €	5 910,68 €	5 686,68 €	5 462,68 €	5 238,68 €
<b>TOTAL BUDGET EAU REGIE</b>			<b>763 261,01 €</b>	<b>667 018,12 €</b>	<b>45 410,20 €</b>	<b>51 979,98 €</b>	<b>57 020,49 €</b>	<b>56 461,12 €</b>	<b>55 865,39 €</b>	<b>51 380,35 €</b>	<b>50 954,96 €</b>	<b>50 529,58 €</b>	<b>50 104,20 €</b>	<b>49 678,82 €</b>	<b>49 253,44 €</b>	<b>48 828,06 €</b>	<b>48 402,68 €</b>	<b>47 977,30 €</b>	<b>47 551,92 €</b>	<b>47 126,54 €</b>	<b>46 701,16 €</b>	<b>46 275,78 €</b>
<i>Variation par rapport à N-1</i>																						
						6 563,78 €	5 040,51 €	5 559,37 €	5 995,73 €	4 476,04 €	4 994,39 €	4 494,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €	4 994,38 €



## Rapport XII 14 - BUDGETS

BUDGET EAU REGIE					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2021					
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Art	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	603 664,20 €	930 100,00 €	674 635,28 €	968 450,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés, cotisations et autres charges, f	395 936,99 €	419 000,00 €	400 339,15 €	445 915,00 €
014	Atténuations de produits : redevance pollution domestique 2017	141 886,00 €	144 545,00 €	144 545,00 €	150 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	26 619,22 €	44 480,00 €	23 369,53 €	57 267,00 €
66	Charges financières : intérêts des emprunts	12 450,47 €	11 971,12 €	11 005,46 €	15 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	19 196,12 €	10 000,00 €	8 212,03 €	16 775,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations : provisions	15 850,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	13 035,00 €
022	Dépenses imprévues		93 545,00 €	- €	94 000,00 €
042	Op ordre de transfert entre sections : amortissements	669 788,49 €	340 200,00 €	339 955,23 €	349 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement		545 760,03 €	- €	550 372,66 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>1 885 391,49 €</b>	<b>2 549 601,15 €</b>	<b>1 612 061,68 €</b>	<b>2 660 114,66 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES					
Art	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges : remboursement sur frais de personnel	876,17 €	- €		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 562 471,86 €	1 540 000,00 €	1 577 054,14 €	1 538 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	
75	Autres produits de gestion courante	22 163,64 €	17 724,00 €	41 145,46 €	26 200,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels, remboursements divers ou trop versés sur fa	23 276,38 €	5 000,00 €	5 674,19 €	27 550,00 €
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations : provisions	12 273,63 €	34 480,00 €	11 665,00 €	35 992,00 €
042	Op d'ordre de transfert entre sections : amortissements des subventio	119 693,72 €	42 390,00 €	42 388,40 €	56 500,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	1 054 643,24 €	910 007,15 €	910 007,15 €	975 872,66 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>2 795 398,64 €</b>	<b>2 549 601,15 €</b>	<b>2 587 934,34 €</b>	<b>2 660 114,66 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>910 007,15 €</b>	<b>- €</b>	<b>975 872,66 €</b>	<b>- €</b>

## Rapport XII 14 - BUDGETS

BUDGET EAU REGIE								
SECTION INVESTISSEMENT - BP 2021								
INVESTISSEMENT DEPENSES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
0001		Déficit reporté N-1		- €				- €
1641		Emprunts	40 766,26 €	35 000,00 €	33 875,86 €		45 500,00 €	45 500,00 €
165		Dépôt et cautionnements reçus		560,00 €			600,00 €	600,00 €
2111		Achat terrain BAC Moulin de Rousson Soutques frais notariés	1 871,23 €	- €				- €
020		Dépenses imprévues		58 885,00 €			80 000,00 €	80 000,00 €
040		Opération d'ordre entre section	119 893,72 €	42 390,00 €	42 388,40 €	- €	58 500,00 €	58 500,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>182 331,21 €</b>	<b>138 835,00 €</b>	<b>78 264,26 €</b>	<b>- €</b>	<b>182 600,00 €</b>	<b>182 600,00 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>154 384,40 €</b>	<b>2 489 027,05 €</b>	<b>958 874,01 €</b>	<b>315 437,57 €</b>	<b>1 574 921,30 €</b>	<b>1 890 358,87 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>316 715,61 €</b>	<b>2 605 862,05 €</b>	<b>1 032 938,27 €</b>	<b>315 437,57 €</b>	<b>1 757 521,30 €</b>	<b>2 072 958,87 €</b>
INVESTISSEMENT RECETTES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
R001		Excédent d'investissement reporté	294 966,22 €	742 654,92 €	742 654,92 €		270 895,21 €	270 895,21 €
1068		Affectation en réserves		- €				- €
1641		Emprunts (op 2020: 111-114)		394 117,00 €		394 117,00 €		394 117,00 €
165		Dépôt et cautionnements reçus	560,00 €	- €			600,00 €	600,00 €
13111		Subventions Agence de l'Eau sur achat de terrain	50 532,92 €	- €				- €
2315	133	CE MESLAY DU MAINE Revision			6,33 €			
021		Virement de la section de fonctionnement		545 760,03 €			550 372,66 €	550 372,66 €
040		Opération d'ordre entre section	669 788,49 €	340 200,00 €	339 955,23 €	- €	349 200,00 €	349 200,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>1 015 847,63 €</b>	<b>2 022 731,95 €</b>	<b>1 082 816,48 €</b>	<b>394 117,00 €</b>	<b>1 171 067,87 €</b>	<b>1 585 184,87 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>43 522,90 €</b>	<b>583 130,10 €</b>	<b>221 217,00 €</b>	<b>68 588,00 €</b>	<b>439 188,00 €</b>	<b>507 774,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 059 370,53 €</b>	<b>2 605 862,05 €</b>	<b>1 303 833,48 €</b>	<b>462 703,00 €</b>	<b>1 610 255,87 €</b>	<b>2 072 958,87 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>			<b>742 654,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>270 895,21 €</b>	<b>147 285,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## Rapport XII 14 - BUDGETS

BUDGET EAU DSP					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2021					
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chap/art	Libellé	REALISÉ 2019	BP2020	REALISÉ 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	44 675,73 €	196 650,00 €	31 561,43 €	326 600,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 476,62 €	7 700,00 €	7 675,27 €	9 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
66	Charges financières - intérêts des emprunts	7 225,82 €	7 300,00 €	6 590,37 €	6 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	5 073,00 €		5 300,00 €
042	Op ordre de transfert entre sections	394 691,57 €	207 350,00 €	207 325,15 €	215 000,00 €
043	Op ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	50 306,12 €		64 791,35 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>454 069,74 €</b>	<b>480 379,12 €</b>	<b>253 152,22 €</b>	<b>633 291,35 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chap/art	Libellé	REALISÉ 2019	BP2020	REALISÉ 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	241 747,69 €	242 000,00 €	322 866,45 €	280 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 872,49 €	5 000,00 €	4 288,32 €	5 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 004,15 €	- €	3 605,80 €	- €
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	- €	- €	- €	- €
042	Op d'ordre de transfert entre sections	66 283,76 €	35 550,00 €	35 503,88 €	37 350,00 €
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.				
002	Excédent antérieur reporté Fonc	336 990,77 €	197 829,12 €	197 829,12 €	310 941,35 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>651 898,86 €</b>	<b>480 379,12 €</b>	<b>564 093,57 €</b>	<b>633 291,35 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>197 829,12 €</b>	<b>- €</b>	<b>310 941,35 €</b>	<b>- €</b>

BUDGET EAU DSP								
SECTION INVESTISSEMENT - BP 2021								
INVESTISSEMENT DEPENSES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
D001		Déficit reporté N-1	176 447,20 €					- €
1641		Emprunts	32 327,40 €	28 500,00 €	27 044,35 €		25 000,00 €	25 000,00 €
020		Dépenses imprévues	- €	11 045,00 €				35 500,00 €
040		Opération d'ordre entre section	66 283,76 €	35 550,00 €	35 503,88 €	- €	37 350,00 €	37 350,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>275 058,36 €</b>	<b>75 095,00 €</b>	<b>62 548,23 €</b>	<b>- €</b>	<b>62 350,00 €</b>	<b>97 850,00 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>66 599,88 €</b>	<b>492 269,53 €</b>	<b>61 857,22 €</b>	<b>137 402,14 €</b>	<b>568 979,32 €</b>	<b>706 381,46 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>341 658,24 €</b>	<b>567 364,53 €</b>	<b>124 405,45 €</b>	<b>137 402,14 €</b>	<b>631 329,32 €</b>	<b>804 231,46 €</b>
INVESTISSEMENT RECETTES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
R001		Excédent d'investissement reporté	- €	227 653,41 €	227 653,41 €		333 940,11 €	333 940,11 €
1068		Affectation en réserves	160 837,20 €					- €
1641		Emprunts	- €					- €
021		Virement de la section de fonctionnement		50 306,12 €				64 791,35 €
040		Opération d'ordre entre section	394 691,57 €	207 350,00 €	207 325,15 €	- €	215 000,00 €	215 000,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>555 528,77 €</b>	<b>485 309,53 €</b>	<b>434 978,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>548 940,11 €</b>	<b>613 731,46 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>13 782,88 €</b>	<b>82 055,00 €</b>	<b>23 367,00 €</b>	<b>53 094,00 €</b>	<b>137 406,00 €</b>	<b>190 500,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>569 311,65 €</b>	<b>567 364,53 €</b>	<b>458 345,56 €</b>	<b>53 094,00 €</b>	<b>686 346,11 €</b>	<b>804 231,46 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>			<b>227 653,41 €</b>	<b>- €</b>	<b>333 940,11 €</b>	<b>- 84 308,14 €</b>		<b>- €</b>

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur Cauchois s'interroge sur la planification de réhabilitation des réseaux d'eau potable.  
Monsieur Boulay indique que la priorité a été donnée à la réhabilitation des ouvrages à savoir stations de pompage et château d'eau.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité :

### RAPPORT XII – 01 Moyens humains et matériels

- Valide les éléments présentés.

### RAPPORT XII – 02 Périmètre d'intervention

- Valide les éléments présentés.

### RAPPORT XII – 03 Ressources en eau

- Valide les éléments présentés.
- Valide la réhabilitation du château d'eau du Landreau pour un montant de 200 000 € HT - OP N°137
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer les consultations d'entreprises, à solliciter les demandes de subventions (Etat, Région, Département...), à signer les marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents aux présents dossiers.

### RAPPORT XII – 04 Projection travaux – Aménagements communaux

- Valide les éléments présentés.

### RAPPORT XII – 05 Distribution

- Approuve l'enveloppe financière concernant l'avant-projet du cabinet OCEAM pour un montant estimatif global de 128 000 € HT - OP N°131
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire complémentaire de 30 000 € HT au BP 2021 - OP N°131
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 20 000 € HT au BP 2021 - OP N°132
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 45 000 € HT au BP 2021 - OP N°139
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 200 000 € HT au BP 2021 - OP N°140
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 15 000 € HT au BP 2021 - OP N°141
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 50 000 € HT au BP 2021 - OP N°142
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 40 000 € HT au BP 2021 - OP N°135
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 140 000 € HT au BP 2021 - OP N°317
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 145 000 € HT au BP 2021 - OP N°318
- Valide l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 155 000 € HT au BP 2021 - OP N°319
- Valide les éléments présentés.
- Autorise le Président ou le vice-président à lancer les consultations d'entreprises, à solliciter les demandes de subventions (Etat, Région, Département...),
- Autorise le Président ou le vice-Président à signer les marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents aux présents dossiers.

### RAPPORT XII – 06 Contrat territoire : captages prioritaires

- Valide les éléments présentés.

### RAPPORT XII – 07 Inventaire véhicules

- Valide les éléments présentés.

### RAPPORT XII – 08 Propriété terrain

- Prend acte des éléments présentés.
- Valide la reconduction des baux avec une durée de 3 ans de reconduction tacite, suivant l'harmonisation des tarifs validés par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019, soit 10 €/ha, pour les terrains :
  - de Juigné à Maisoncelles du Maine à M. COLLET pour 13,9264 Ha
  - de Saulges à M. HOUDOUIN pour 25,2030 Ha

- Valide l'harmonisation des tarifs de location pour tout nouveau bail comme ci-dessous indiqué :
  - PP sensibles : 55 €/ha
  - PP rapproché complémentaire : 105 €/ha
  - PP éloigné : 110 €/ha
  - Hors PP : 135 €/ha
  - Faire appel de 20 % de la taxe foncière
  - Actualiser annuellement le prix à l'index de fermage
- Valide la prolongation du fermage avec un bail de 9 ans avec le Gaec de l'Epine de Saulges (M. Maxime SERGENT) au tarif de 105€/ha (zone complémentaire), suivant l'harmonisation validée par délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021
- Valide la prolongation du fermage avec un bail de 9 ans avec l'EARL GUITTER de La Bazouge de Chéméré au tarif de 105 €/ha (zone complémentaire) et 55 €/ha (zone sensible), suivant l'harmonisation validée par délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021
- Valide la prolongation du fermage avec un bail de 9 ans avec M. Germain GOUGEON de la Bazouge de Chéméré au tarif de 105€/ha (zone complémentaire), suivant l'harmonisation validée par délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT XII – 09 Tarifs eau Régie

- Prend acte des éléments présentés.
- Valide les tarifs présentés pour l'année 2021
- Autorise le Président et Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT XII – 10 Tarifs eau DSP

- Prend acte des éléments présentés.
- Valide les tarifs présentés pour l'année 2021
- Autorise le Président et Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT XII – 11 Agence Technique Départementale

- Prend acte des éléments présentés.

#### RAPPORT XII – 12 Règlement du service

- Prend acte des éléments présentés.

#### RAPPORT XII – 13 Convention EIFFAGE

- Prend acte des éléments présentés.
- Valide la convention d'occupation « Traversées » entre EIFFAGE et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.
- Autorise le Président ou Vice-Président à signer la dite convention et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT XII – 14 Budgets

- Prend acte des éléments présentés.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président et Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.



# IV-1 – Rapport budgétaire 2021 Conseil d'exploitation Assainissement

Rapporteur : Jacques Sabin, Vice-président

Conseil Communautaire – 26 Janvier 2021

Dossier N°4-1



## SYNTHÈSE des rapports budgétaires

2021

PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout proche de vous

# Assainissement

## Synthèse budgétaire

### I - RESSOURCES HUMAINES

Rapport XIII - 01

### II – PROJECTION TRAVAUX

Rapport XIII – 02

### III – PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Rapport XIII – 03

### IV - INVENTAIRE VÉHICULES

Rapport XIII - 04

### V – PROPRIÉTÉ TERRAIN

Rapport XIII – 05

### VI - SPANC

Rapport XIII - 06

### VII - TARIFS

Rapport XIII - 07

### VIII - ATD

Rapport XIII - 08

### IX - RÉGLEMENT DU SERVICE

Rapport XIII - 09

### X – Convention de mise à disposition des agents communaux

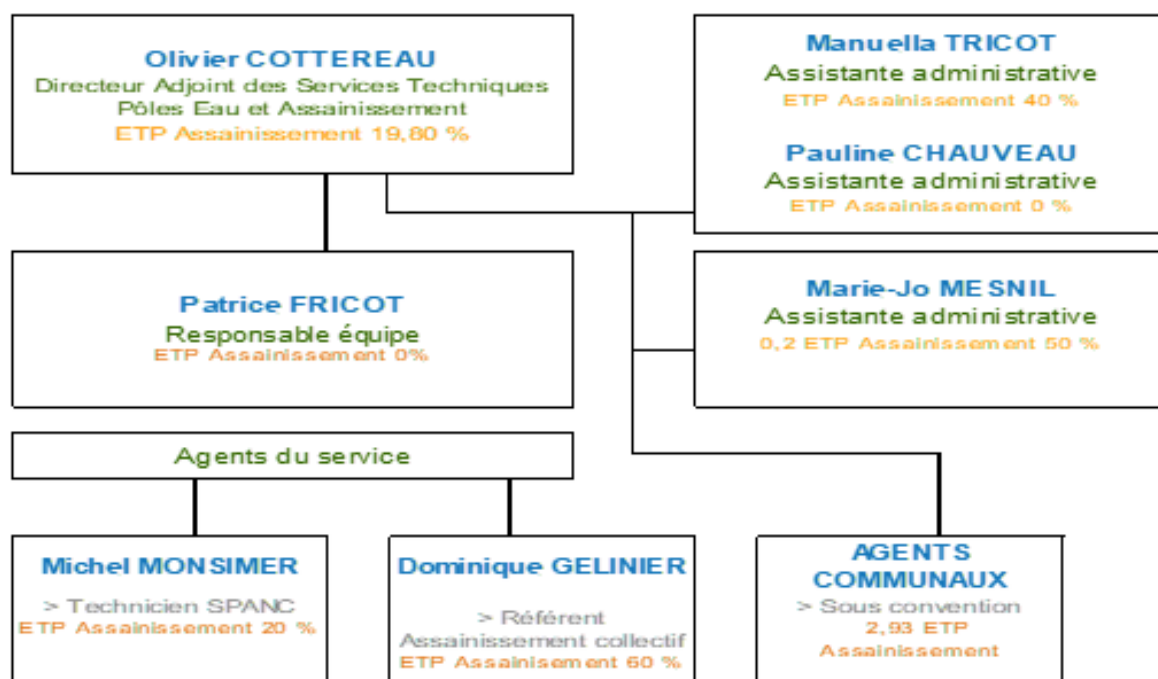
Rapport XIII - 10

### XI - BUDGETS

Rapport XIII - 11

# Rapport XIII 01 – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

## 1 – Ressources humaines



Soit : Direction 0.198 ETP  
 Service Administratif 0.50 ETP  
 Technique 3.73 ETP  
 Supports + RH 0.05 ETP  
 Total : 4.478 ETP + 2.93 ETP agents communaux

## Rapport XIII 01 – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

- ♦ En 2018, la régie des eaux a mis en place avec les communes une « Convention de mise à disposition des agents techniques communaux pour l'entretien des équipements nécessaires à la régie assainissement » selon le temps passé sur le service détaillé dans le tableau ci-dessous :

Collectivité de rattachement	Type de filière	Postes de refoulement	Temps passé sur le service (ETP) *	Heures annuelles (base 1607)	Montant
ARQUENAY	Lagunage	2	0,16	257,12	4 628,16 €
BAZOUGERS	BA	3	DSP Véolia	0,00	- €
LABAZOUGE DE CHEMERE	Lagunage	3	0,18	289,26	5 206,68 €
LACROPTÉ	Lagunage	1	0,12	192,84	3 471,12 €
LE BIGNON DU MAINE	Lagunage	1	0,12	192,84	3 471,12 €
LE BURET	Lagunage	0	0,06	96,42	1 735,56 €
MAISONCELLES	Lagunage	0	0,06	96,42	1 735,56 €
RUILLE FROID FONDS	Lagunage	1	0,12	192,84	3 471,12 €
SAINT CHARLES LA FORET	Lagunage	0	0,06	96,42	1 735,56 €
SAINT DENIS DU MAINE	Lagunage	0	0,06	96,42	1 735,56 €
VILLIERS CHARLEMAGNE	FPR + filtre à sable	6	0,28	449,96	8 099,28 €
MESLAY DU MAINE	BA	12	régie	0,00	
PREAUX	filtre à sable	0	0,04	64,28	1 157,04 €
BOUERE	FPR en cours	1	0,16	257,12	4 628,16 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Lagunage	1	0,12	192,84	3 471,12 €
SAINT BRICE	Lagunage (2)	4	0,26	417,82	7 520,76 €
SAINT LOUP DU DORAT	Lagunage	3	0,18	289,26	5 206,68 €
VAL DU MAINE - BALLEE	FPR	2	0,2	321,4	5 785,20 €
BANNES	Lagunage	0	0,06	96,42	1 735,56 €
COSSE EN CHAMPAGNE	Lagunage	3	0,18	289,26	5 206,68 €
VAL DU MAINE - EPINEUX	Lagunage	1	0,12	192,84	3 471,12 €
CHEMERE LE ROI	Lagunage	4 (dont 1 microstation)	0,18	289,26	5 206,68 €
GREZ EN BOUERE	BA	1	0,21	337,47	6 074,46 €
		45,00	2,93	4 708,51 €	84 753,18 €

## RAPPORT XIII-02 - PROJECTION TRAVAUX - AMENAGEMENT COMMUNAUX

COMMUNES	BUDGET		2019	2020	2021	2022
ARQUENAY	EAU	ASSAINISSEMENT		NON REPONDU		
BANNES	EAU	ASSAINISSEMENT		NON REPONDU		
BAZOU GERS	EAU DSP	ASSAINISSEMENT DSP		NON REPONDU		Amenagement rte de Forcé
BEAUMONT PIED DE BŒUF	EAU DSP	ASSAINISSEMENT	Aménagement du centre bourg			
BOUÈRE	EAU DSP	ASSAINISSEMENT	Enfouissement réseau souple rue des Sencies Lotissement rue des Sencies		Amenagement rue des Sencies	
BOUESSAY	EAU					
CHÉMERÉ LE ROI	EAU	ASSAINISSEMENT		NON REPONDU		
COSSÉ EN CHAMPAGNE	EAU	ASSAINISSEMENT		Aménagement du rond point et eaux pluviales		
GREZ EN BOUÈRE	DSP	ASSAINISSEMENT				Amenagement rue de la Libération
LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement place de l'église	
LA CROPTE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la traversée du bourg et rue de la Vaige RD 166			
LE BIGNON DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT		Aménagement de sécurité RD 233		
LE BURET	EAU	ASSAINISSEMENT				Aménagement de sécurité du centre bourg
MAISONCELLES DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT		NON REPONDU		
MESLAY DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement rue de la Gare devant le complexe sportif	Aménagement rue de la Gare et route du Bignon		
				Aménagement d'chemin Sauber		
				Aménagement de l'allée du Château		
PRÉAUX	EAU	ASSAINISSEMENT		NON REPONDU		
RUILLE FROID FONDS	EAU	ASSAINISSEMENT				Amenagement centre bourg
SAINT BRICE	EAU DSP	ASSAINISSEMENT	Rue de la Briquetterie			rue du pont Gaté
SAINT CHARLÈS LA FORET	EAU	ASSAINISSEMENT	Pas de projet			
SAINT DENIS DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT		Aménagement rue du Paradis		
SAINT LOUP DU DORAT	EAU DSP	ASSAINISSEMENT		NON REPONDU		
SAULGES (sud)	EAU					
VAL DU MAINE						
BALLÉE	EAU DSP	ASSAINISSEMENT		Rue du Commerce et lotissement du Boischaud		
EPINEUX	EAU	ASSAINISSEMENT		Rue du Croix de Pierre (asst moins de 10 ans)		
VILLIERS CHARLEMAGNE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la traversée du centre bourg et de la rue du Chêne			
	Ces aménagements sont sous le domaine du Conseil Départemental qui impose un remblaiement en béton de tranchée pour tout travaux inférieur à 2 hivers avant la réfection de voirie					

## RAPPORT XIII-03 - PERIMETRE D'INTERVENTION

Communes	Equivalents habitants	Linéaire réseaux (en km)		Poste de relevage	Type de Step	Observations
		réseau séparatif	réseau unitaire			
Arquenay	400	4		2	lagunes	curage prévu en 2020 Non effectué suite COVID
Ballée	850	5,3		2	filtres plantés	
Bannes	100	1		0	lagunes	
La Bazouge de Chéméré	225	3,1		3	lagunes	schéma directeur en cours
Bazougers DSP Veolia	667	7,4		3	boues activées	Schéma directeur en cours en 2020/2021
Beaumont Pied de Bœuf	160	0,75		1	lagunes	
Le Bignon du Maine	200	1,5		1	lagunes	
Bouère	750	5,5		1	filtres plantés	construction neuve en 2018
Le Buret	250	2,2		0	lagunes	curage prévu en 2020 Non effectué suite COVID
Chéméré le Roi	400	3		4	lagunes	
Cossé en Champagne	200	2,5		3	lagunes	curage effectué en 2019
La Cropte	180	1		1	lagunes	
Epineux le Seguin	200	1,5		1	lagunes	
Grezen Bouère	1000	6,9		1	boues activées	Schéma directeur en cours en 2020/2021
Maisoncelles du Maine	350	2,9	0,2	1	lagunes	
Meslay du Maine	3500	49,5	5,5	12	boues activées	Vente électrique panneaux solaires
Préaux	50	0,2			filtres	
Ruillé Froid Fonds	225	2,3		1	lagunes	schéma directeur 2019
Saint Brice Centre bourg	270	2,25		2	lagunes	
Saint Brice Les Agêts	300	3		2	lagunes	
Saint Charles la Forêt	150	1,5			lagunes	curage prévu en 2019
Saint Denis du Maine	217	2,8	1,3		lagunes	2 postes au tourisme schéma directeur 2019
Saint Loup du Dorat	240	3,4		3	lagunes	
Villiers Charlemagne	900	3		6	lagunes	Plus filtre à sable ZA du Poteau
<b>TOTAL</b>		<b>116,5</b>	<b>7</b>	<b>50</b>		

INVESTISSEMENT						
			BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021
Art.	Op.	Unités de traitement des eaux usées				
2188	217	Renouvellement de pompes dans postes de relevage	50 000,00 €			50 000,00 €
		Remplacement 1 pompe poste de L'Etang à ARQUENAY par JOUSSE		2 930,00 €		
		Remplacement 1 pompe poste Rive Gauche à La Bazouge de Chéméré par JOUSSE		3 340,00 €		
		Remplacement 1 pompe Poste Pontpassé à Meslay du Maine par JOUSSE		6 235,00 €		
		Remplacement 1 pompe poste Rue des Plantes à Villiers Charlemagne par JOUSSE		7 540,00 €		
		Remplacement barre de guidage poste Maréchal Leclerc Par SAUR		610,00 €		
		Remplacement 1 pompe poste Grésillon à Chéméré Le Roi par OPTING		2 090,00 €		
		Remplacement 1 pompe Transfert de boues à la STEP de Grez en Bouère par la SAUR		1 980,00 €		
		Remplacement 1 pompe poste de SOTIRA à Meslay du Maine (fourniture OPTING)		4 038,35 €		
2315	218	Sécurisation des postes de relevage	10 000,00 €			5 000,00 €
		PR de Beaumont Pied de Bœuf		709,42 €		
		PR Rte de Préaux - Val du maine			1 320,00 €	1 320,00 €
		PR Rte de Grez en B. - Meslay du Maine			1 860,00 €	1 860,00 €
		PR Village Vacances - Villiers Charlemagne			1 410,00 €	1 410,00 €
		PR du Lac - Villiers Charlemagne			1 410,00 €	1 410,00 €
		PR de L'Etang à Saint Loup du Dorat			1 620,00 €	1 620,00 €
		PR du Chene Vert à St Brice "Les Agêts"			1 620,00 €	1 620,00 €
2315	219	Equipement supervision	12 000,00 €	9 508,50 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>72 000,00 €</b>	<b>38 981,27 €</b>	<b>9 240,00 €</b>	<b>64 240,00 €</b>
<b>Recettes</b>						
1313	218	CD 53 Sécurisation des postes de relevage	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	4 500,00 €
1313	219	CD 53 Equipement supervision	1 488,90 €	0,00 €	741,00 €	741,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>4 488,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 741,00 €</b>	<b>5 241,00 €</b>
<b>BILAN</b>			<b>-67 511,10 €</b>	<b>-38 981,27 €</b>	<b>-5 499,00 €</b>	<b>-58 999,00 €</b>

## RESEAUX

### En 2021, le Conseil d'Exploitation propose :

- ◊ La réhabilitation du réseau rue de Comméré à VAL-DU-MAINE, réparation ponctuelle par chemisage pour 35 000€ HT.
- ◊ L'extension du réseau de VILLIERS-CHARLEMAGNE rue des Etangs sur 130 m pour 40 000 € HT pour 6 branchements.

### A prévoir en 2022 :

- ◊ La réhabilitation du réseau route de Forcé à BAZOUGERS sur 330 m pour 105 000 € HT (DSP).

## CURAGE DES BOUES

Le Conseil d'exploitation avait proposé de planifier les lagunes du BURET et d'ARQUENAY en 2020. Elles sont actuellement reportées suite à la COVID-19. Un budget est planifié en vue de la probable hygiénisation des boues, des STEP de MESLAY-DU-MAINE, GREZ-EN-BOUÈRE et BAZOUGERS (DSP). Une subvention sera demandée après de l'agence de l'eau et du département.

## DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Le diagnostic assainissement de LA BAZOUGE-DE-CHÉMÉRÉ, est en cours pour un montant de 40 000 € HT.

En 2020, le Conseil communautaire a validé le diagnostic assainissement des communes de BAZOUGERS et de GREZ-EN-BOUÈRE pour un montant respectif de 40 000 € HT et de 45 000 € HT selon les directives de la police des eaux ; les précédents diagnostics avaient plus de 10 ans. La phase 1 diagnostic est en cours.

## Budget 2020 et projets 2021

INVESTISSEMENT						
Article	Op.	Dépenses				
Budget Régie Assainissement		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	
Réseaux						
2031	207	Etude diagnostic AC la Bazouge de Chéméré	40 000,00 €	16 990,80 €	23 009,20 €	23 009,20 €
2315	215	Renouvellement réseau Centre bourg Ruillé	27 000,00 €		13 130,00 €	27 000,00 €
2315	216	Mise en séparatif réseau rue de Paradis St DENIS	145 000,00 €	2 527,20 €		142 472,80 €
21532	214	Extension et réhabilitation de réseaux	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
2031	221	Etude diagnostic - Grez en Bouère	45 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €
2315	222	Réhabilitation réseau rue de la gare - Meslay du Maine	95 000,00 €		95 000,00 €	95 000,00 €
2315	223	Réhabilitation réseau allée de la Touche - Meslay	25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €
2315	224	Réhabilitation réseau EU par chemisage - Rue de Commeré à Val du Maine				35 000,00 €
2315	225	Extension de réseau EU Rue des Etangs à Villiers Charlemagne				40 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>397 000,00 €</b>	<b>19 518,00 €</b>	<b>221 139,20 €</b>	<b>452 482,00 €</b>	
Recettes						
1313	207	Etude diagnostic AC la Bazouge - CD 53	12 000,00 €	5 098,00 €	6 902,00 €	6 902,00 €
13111	207	Etude diagnostic AC la Bazouge - Agence de l'eau	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
1313	215	Renouvellement réseau Centre bourg Ruillé - CD 53	8 100,00 €		8 100,00 €	8 100,00 €
13111	216	Mise en séparatif réseau rue de Paradis St DENIS - CD 53	42 535,00 €			42 535,00 €
1313	216	Mise en séparatif réseau rue de Paradis St DENIS - Agence de l'eau	70 890,00 €			70 890,00 €
1313	214	Extension et réhabilitation de réseaux - CD 53	7 500,00 €			7 500,00 €
1313	221	Etude diagnostic - Grez en Bouère - CD 53	13 500,00 €			13 500,00 €
13111	221	Etude diagnostic - Grez en Bouère - Agence de l'eau	22 500,00 €			22 500,00 €
1313	222	Réhabilitation réseau rue de la gare - Meslay du Maine	28 500,00 €			28 500,00 €
1313	223	Réhabilitation réseau allée de la Touche - Meslay - CD 53	7 500,00 €			7 500,00 €
1313	224	Réhabilitation réseau EU par chemisage - Rue de Commeré à Val du Maine				10 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>233 025,00 €</b>	<b>5 098,00 €</b>	<b>35 002,00 €</b>	<b>238 427,00 €</b>	
<b>BILAN</b>		<b>-163 975,00 €</b>	<b>-14 420,00 €</b>	<b>-186 137,20 €</b>	<b>-214 055,00 €</b>	

## Budget 2020 et projets 2021

INVESTISSEMENT						
Article		Dépenses				
Budget Assainissement DSP		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	
Réseaux						
203	402	Etude et Diagnostic pour optimisation STEP Bazougers	40 000,00 €		12 000,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>40 000,00 €</b>	
Recettes						
1313	402	Etude pour optimisation STEP Bazougers - CD 53	12 000,00 €			12 000,00 €
13111	402	Etude diagnostic système AC Bazougers - Agence de l'Eau	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>32 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	
<b>BILAN</b>		<b>-8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>-8 000,00 €</b>	



## Budget 2020 et Projets 2021

### ◆ Contrôles des installations d'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de contrôles effectués en 2018, 2019 et 2020 par commune :

	2018	2019	2020
COMMUNES	Nombre	Nombre	Nombre
ARQUENAY	4	5	5
BANNES	0	1	2
BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF	3	0	0
BOUERE	4	1	14
CHÉMERÉ-LE-ROI	2	7	3
COSSÉ-EN-CHAMPAGNE	4	8	2
GREZ-EN-BOUERE	7	11	13
LA-BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ	3	6	5
LACROPTÉ	3	3	0
LE BIGNON-DU-MAINE	0	0	4
LE BURET	8	2	2
MAISONCELLES-DU-MAINE	7	3	3
MESLAY-DU-MAINE	31	45	35
PREAUX	0	1	0
RUILLÉ-FROID-FONDS	3	1	2
SAINT BRICE	5	6	8
SAINT CHARLES LA FORET	0	3	2
SAINT-DENIS-DU-MAINE	5	4	5
SAINT-LOUP-DU-DORAT	4	5	3
VAL-DU-MAINE (BALLEE)	15	8	6
VAL-DU-MAINE (EPINEUX)	1	6	1
VILLIERS-CHARLEMAGNE	8	8	7
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>134</b>	<b>122</b>

- En 2018  
117 contrôles ont été réalisés  
82 ont été facturés sur 2018 pour un total de 7 454,62 € HT  
soit 8 200,00 € TTC

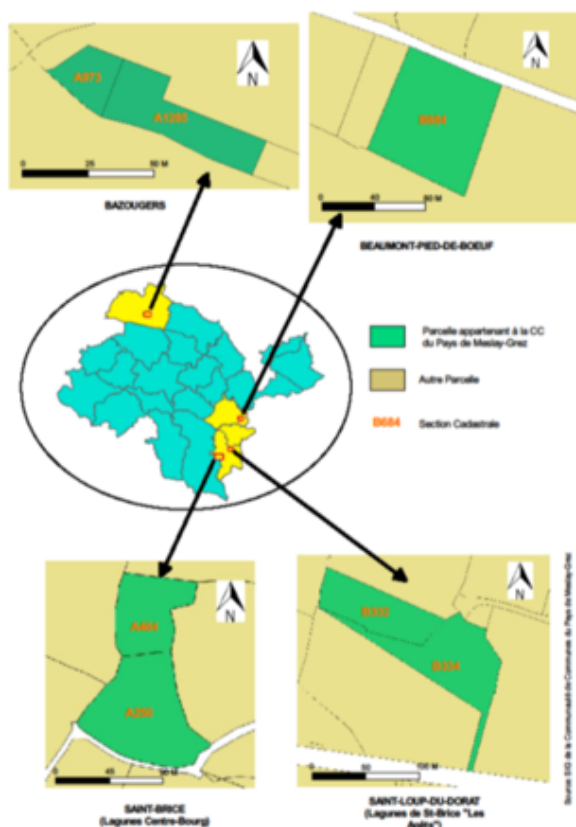
- En 2019  
134 contrôles ont été réalisés  
131 ont été facturés sur 2019 pour un total de 11 909,21 € HT  
soit 13 100 € TTC

- En 2020  
122 contrôles ont été réalisés  
117 ont été facturés sur 2020 pour un total de 11 727,39 € HT  
soit 12 900 € TTC

## Rapport XIII 04 – Inventaire véhicule

Marque	Immatriculation	Année	Kilométrage 2019	Kilométrage 2020	Conducteur	Service
Citroën Berlingo	DB 681 HZ	2013	115 800	132 424	Michel MONSIMER	Eau / Assainissement
Citroën Berlingo	FJ 755 TW	2019	1 250	14 828	Domini que GELINIER	Assainissement

## Rapport XIII 05 – PROPRIETE TERRAIN



## Rapport XIII 06 - SPANC

VILLE HABITATION	2019			2020			2019			2020			2019	2020
	Classe 1	Classe 1	%	Classe 2	Classe 2	%	Classe 3	Classe 3	%	TOTAL	TOTAL			
ARQUENAY	28	31	28%	26	24	22%	52	54	50%	106	109			
BALLEE	19	19	38%	27	27	54%	4	4	8%	50	50			
BANNES	10	11	46%	8	7	29%	6	6	25%	24	24			
BAZOUGERS	24	25	21%	38	36	30%	58	60	50%	120	121			
BEAUMONT PIED DE BOEUF	17	17	33%	16	16	31%	18	18	35%	51	51			
BOUERE	59	59	30%	81	79	41%	55	57	29%	195	195			
CHEMERE LE ROI	27	28	35%	23	23	28%	30	30	37%	80	81			
COSSE EN CHAMPAGNE	27	28	36%	19	18	23%	32	32	41%	78	78			
EPINEUX LE SEGUIN	18	17	40%	12	11	26%	13	15	35%	43	43			
GREZ EN BOUERE	35	39	27%	62	58	40%	48	48	33%	145	145			
LA BAZOUGE DE CHEMERE	32	35	32%	39	36	32%	39	40	36%	110	111			
LA CROPTTE	17	19	31%	17	15	25%	27	27	44%	61	61			
LE BIGNON DU MAINE	14	15	20%	34	33	43%	28	28	37%	76	76			
LE BURET	19	20	33%	22	21	34%	20	20	33%	61	61			
MAISONCELLES DU MAINE	7	6	9%	24	24	37%	34	35	54%	65	65			
MESLAY DU MAINE	41	48	34%	46	40	29%	51	52	37%	138	140			
PREAUX	17	15	30%	9	9	18%	26	26	52%	52	50			
RUILLE FROID FONDS	40	41	28%	67	65	44%	40	41	28%	147	147			
SAINTE BRICE	12	13	22%	28	27	46%	19	19	32%	59	59			
SAINTE CHARLES LA FORET	18	19	31%	20	19	31%	23	23	38%	61	61			
SAINTE DENIS DU MAINE	15	15	32%	18	18	38%	13	14	30%	46	47			
SAINTE LOUP DU DORAT	12	13	38%	12	11	32%	10	10	29%	34	34			
VILLIERS CHARLEMAGNE	37	38	23%	58	57	34%	69	71	43%	164	166			
Total général	545	571	29%	706	674	34%	715	730	37%	1966	1975			

Classe 1 : non conformes
  Classe 2 : acceptables
  Classe 3 = conformes



## Rapport XIII 06 - SPANC

En 2016, afin de tendre vers l'équilibre budgétaire du budget annexe SPANC, les membres de la commission ont proposé l'augmentation des tarifs des redevances de la façon suivante :

Contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente: 160 € HT soit 176 € TTC

Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve : 45 € HT soit 49.50 € TTC

Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 100 € HT soit 110.00 € TTC

Contre visite de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 45 € HT soit 49.50 € TTC

FONCTIONNEMENT				
Article	Recettes			
	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Recettes contrôles SPANC	15 289,09 €	15 000,00 €	16 055,00 €	15 000,00 €
<b>BILAN</b>	<b>15 289,09 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>16 055,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

### 4.2. Subvention

L'Agence de l'Eau, sollicitée le 12 décembre 2017, a accordé une subvention d'un montant de 3 750 € dans le cadre des contrôles de conception et de réalisation des travaux d'assainissement non collectif.

Cette dernière ne subventionne plus ce service depuis le 1er janvier 2019.

## Rapport XIII 07 – TARIFS

### Tarifs assainissement collectif

	TARIFS HT (TVA 10 %)					
	Tarif 2019		Tarif 2020		Tarif 2021	
	Abonnement	Tarif au m <sup>3</sup>	Abonnement	Tarif au m <sup>3</sup>	Abonnement	Tarif au m <sup>3</sup>
ARQUENAY	60,63 €	1,01 €	61,25 €	1,03 €	61,88 €	1,04 €
BANNES	38,36 €	0,54 €	42,16 €	0,62 €	45,97 €	0,70 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF	73,36 €	1,01 €	72,16 €	1,03 €	70,97 €	1,04 €
BOUERE	39,39 €	1,30 €	43,05 €	1,27 €	46,71 €	1,24 €
CHEMERE LE ROI	75,50 €	1,01 €	74,00 €	1,03 €	72,50 €	1,04 €
COSSE EN CHAMPAGNE	86,88 €	1,19 €	83,75 €	1,18 €	80,63 €	1,16 €
GREZ EN BOUERE	67,14 €	0,93 €	66,83 €	0,95 €	66,53 €	0,98 €
LA BAZOUGE DE CHEMERE	37,56 €	0,62 €	41,48 €	0,68 €	45,40 €	0,75 €
LA CROPTÉ	73,75 €	0,97 €	72,50 €	0,99 €	71,25 €	1,01 €
LE BIGNON DU MAINE	98,14 €	1,26 €	93,40 €	1,24 €	88,67 €	1,21 €
LE BURET	49,50 €	0,73 €	51,71 €	0,79 €	53,93 €	0,84 €
MAISONCELLES DU MAINE	50,78 €	0,68 €	52,81 €	0,74 €	54,84 €	0,80 €
MESLAY DU MAINE						
1 à 25 m <sup>3</sup>		0,33 €		0,44 €		0,55 €
26 à 50 m <sup>3</sup>		0,77 €		0,82 €		0,86 €
51 à 75 m <sup>3</sup>		0,92 €		0,94 €		0,97 €
76 à 100 m <sup>3</sup>	50,13 €	0,99 €	52,25 €	1,00 €	54,38 €	1,02 €
101 à 125 m <sup>3</sup>		1,03 €		1,04 €		1,05 €
126 et plus		1,15 €		1,15 €		1,14 €
PREAUX	74,15 €	0,97 €	72,85 €	0,99 €	71,54 €	1,01 €
RUILLE FROID FONDS	47,90 €	0,73 €	50,35 €	0,79 €	52,79 €	0,84 €
ST BRICE	73,36 €	1,01 €	72,16 €	1,03 €	70,97 €	1,04 €
ST CHARLES LA FORET	40,00 €	0,70 €	43,57 €	0,76 €	47,14 €	0,81 €
ST DENIS DU MAINE	43,13 €	0,58 €	46,25 €	0,65 €	49,38 €	0,73 €
ST LOUP DU DORAT	73,36 €	1,01 €	72,16 €	1,03 €	70,97 €	1,04 €
VAL DU MAINE - BALLEE	66,31 €	0,99 €	66,13 €	1,01 €	65,94 €	1,02 €
VAL DU MAINE - EPINEUX	78,13 €	1,01 €	76,25 €	1,03 €	74,38 €	1,04 €
VILLIERS CHARLEMAGNE	50,13 €	0,72 €	52,25 €	0,78 €	54,38 €	0,83 €

Le tableau ci-dessus rappelle les tarifs applicables en 2020, l'harmonisation des tarifs est prévue pour 2026 avec : 65 € en abonnement et 1,10 € le m<sup>3</sup>

## Rapport XIII 07 – TARIFS

### Budget Régie Assainissement

REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT					
		Nombre de factures en 2020	Nombre de m3 facturés	Montant 2020	Prévision 2021
RECETTES					
70611	Redevance d'assainissement collectif (part au m3)	11 972	332 170	298 116,11 €	315 000,00 €
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte			49 825,52 €	57 000,00 €
7068	Autres prestations de services : abonnements			241 607,46 €	240 000,00 €
				<b>589 549,09 €</b>	<b>612 000,00 €</b>
DEPENSES					
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte			57 000,00 €	57 000,00 €
				<b>57 000,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>
<b>RESULTATS</b>				<b>532 549,09 €</b>	<b>555 000,00 €</b>

### Budget DSP Assainissement

Le contrat en Délégation de Service Public Assainissement avec VEOLIA sur la commune de BAZOUGERS (ex SIAEP d'Argentré Sud) expire le 31 décembre 2021.

		ABONNEMENT				CONSOMMATION				
		2020	2021			2020	2021			
			Part CCPMG	Part DSP	Total		Part CCPMG	Part DSP	Total	
VEOLIA	Tous compteurs	40,18 €	15,26 €	25,44 €	40,70 €	Tous compteurs	1,353 €	0,408 €	0,964 €	1,372 €

## Rapport XIII 08 - AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

L'ATD'EAU accompagne les collectivités dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement autant techniquement que financièrement.

FONCTIONNEMENT					
Article	Dépenses				
<b>Budget Régie Assainissement</b>		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
658	Adhésion ATD'EAU	12 818,30 €	14 000,00 €	13 185,70 €	14 000,00 €
<b>BILAN</b>		<b>12 818,30 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>13 185,70 €</b>	<b>14 000,00 €</b>

## Rapport XIII 09 – REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement du service de l'eau a été adopté par délibération du 30/01/2018. Il définit les obligations mutuelles du service des eaux et de l'abonné. Quelques éléments sont repris ci-dessous :

### 1. La facture

Les abonnés reçoivent deux factures par an.

- Au mois de mai : cette facture comprend l'abonnement du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours, ainsi que la consommation estimée, calculée sur la consommation de référence moyenne de chaque abonné.
- Au mois de novembre : cette facture comprend l'abonnement du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année en cours, ainsi que le solde de la consommation réelle de l'année calculée depuis l'index estimé du 1<sup>er</sup> semestre.

### 2. Les moyens de paiement

Les abonnés peuvent payer leurs factures de plusieurs façons :

- Par prélèvement automatique sur leur compte bancaire à l'échéance.
- Par prélèvement mensuel sur 10 mois de février à novembre. La facture de solde est calculée en novembre.
- Par internet sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr).
- Par virement sur le compte de la Banque de France.
- Par chèque, espèces ou carte bancaire au guichet de la trésorerie.
- Depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2019, le Service des Eaux a également mis en place le Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA). Ce système de paiement est pratique et sûr et est déjà utilisé en France par de nombreuses sociétés.

## 3. Planning des relevés 2020

	SEM 36 Du 31/08 au 4/09		SEM 37 Du 7 au 11/09		SEM 38 Du 14 au 18/09		SEM 39 Du 21 au 25/09		SEM 40 Du 28/09 au 02/10		SEM 41 Du 5 au 09/10	
	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable	Nom de la tournée	N° portable
LAURENT H.	VILLIERS Charles de Gaulle & VILLIERS Tour d'Auvergne	1	RUILLE Bourg	1	ST CHARLES Bourg	1	LE BURET Bourg MAISONCELLES Bourg	1	LA BAZOUGE Bourg	1		
VINCENT R.	<i>A partir du 01/09</i> VILLIERS Barbe Fleurie & VILLIERS Les Perrettes	2	VILLIERS Bellevue	2	RUILLE Avireau & LE BURET Campagne	2	MAISONCELLES Campagne	2	LE BIGNON Campagne	2	ARQUENAY Campagne	2
TEDDY G.	VILLIERS La Loge & RUILLE Epinard	4	LA CROPTÉ Campagne	4	ST CHARLES Campagne & BIGNON Bourg	4	ARQUENAY Bourg	4	LA BAZOUGE Campagne	4		
MICHEL M. + SPANC	PREAUX & LA CROPTÉ Bourg	5							ST DENIS Bourg & ST DENIS Campagne	3	MESLAY Campagne	3
PATRICE F.					MESLAY VILLE N°001	3					CHEMERE	1
DOMINIQUE G. + AC	MESLAY VILLE N°002	3	MESLAY VILLE N°002	3			MESLAY VILLE N°001	3				
VINCENT W.	<i>CONGÉS</i>		<i>CONGÉS</i>		SAULGES	5	COSSE	5	BANNES	5	EPINEUX	5

# Rapport XIII 10 – Convention de mise à disposition des agents communaux - Avenant

## Article 2 : Principe de la convention d'origine

Les agents sont notamment chargés :

### Pour les unités de traitement

- Du nettoyage et dégrillage des ouvrages de prétraitement.
- De la surveillance et de l'entretien des sites et des abords.

### Pour les postes de refoulement

- Du contrôle visuel et de l'entretien des équipements électromécaniques et du poste.
- Des opérations de maintenance préventive.

Un temps d'intervention identique et forfaitaire est affecté à chaque type de filière.

Ces forfaits comprennent le temps des agents avec leur matériels.

Les agents techniques ainsi mis à disposition restent sous l'autorité hiérarchique de leur employeur.

## Article 3 : Modalités financières de la convention d'origine

Le taux horaire de 18€ a été retenu par le Conseil Communautaire du 28 novembre 2017.

Ce montant comprend le temps de l'agent et le matériel nécessaire à l'entretien, et pourra être actualisé par délibération du conseil communautaire.

## MODIFICATIFS PROPOSES

### 1 – Boues Activées

Nature de l'action	Description de l'action	Opérateur	Fréquence
Vérifier l'arrivée normale des effluents à la station (par exemple pas d'obstruction en amont)		Commune	- Tous les jours du lundi au vendredi
Surveiller et entretenir le bassin d'orage	Vérifier et optimiser le fonctionnement du bassin (modalités de remplissage lors des pluies, modalités de vidange après la pluie).	Commune	- Lors de pluies significatives les premières années
	Vérifier et entretenir les agitateurs et dispositif de nettoyage (hydrojecteurs).	Commune	- annuelle-Bi
	Curer les déchets sédimentés en fond d'ouvrage.	Commune	- En tant que de besoin
Réaliser les opérations de maintenance programmées	- Vérifier et remplacer les pièces d'usure, en s'appuyant en particulier sur l'analyse des risques de défaillance et le calendrier prévisionnel d'entretien préventif.	Vérification = Commune Remplacement = CCPMG	- Semestrielle
Surveiller et entretenir le génie civil des ouvrages	- Vérifier visuellement les ouvrages, et le cas échéant mettre en œuvre les actions correctives (colmatage fissures, réagréage, etc)	Commune	- Trimestrielle
Programmer le(s) bilan(s) 24h	- Transmettre le calendrier au service en charge du contrôle.	Commune	- Annuelle (mensuelle sinon)
	- (Faire) Réaliser le(s) bilan(s) 24h.	Commune/Satèse	- En fonction du calendrier
	- Annexer les bordereaux d'analyse au journal d'exploitation.	CCPMG	- Dès réception
	- Transmettre les résultats sous format SANDRE au service en charge du contrôle.	CCPMG	- Annuelle
	- Vérifier et étalonner le dispositif de mesure de débit.	CCPMG/Satèse	- Annuelle
Suivre la consommation d'énergie	- Relever le compteur d'électricité.	Commune	- Mensuelle

Estimer les débits entrée ou sortie	- Relever les compteurs des pompes ou des bâchées et calculer le temps de fonctionnement.	Commune	- Hebdomadaire
	- Vérifier si chute ou augmentation anormale du temps de fonctionnement, signes d'un dysfonctionnement des éléments électromécaniques.	Commune	- Hebdomadaire
Suivre et entretenir le poste de relevage	- Inspecter visuellement la bache de relevage.	Commune	- A chaque passage
	- Vérifier manuellement le bon fonctionnement des équipements électromécaniques.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer la surface et parois du poste.	Commune	- Mensuelle
	- Nettoyer le panier.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer les poires de niveau (gangues de graisses).	Commune	- Mensuelle
	- Curer les sédiments/graisses accumulées au fond du poste et préciser la destination.	CCPMG	- Annuelle
	Relever les pompes	Commune	- Toutes les 2 semaines
Entretien des ouvrages de prétraitement	Entretien l'électromécanique et remplacement des pompes	CCPMG	Selon les besoins
	<p><u>Si dégrilleur automatique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier le bon fonctionnement.</li> <li>- Vérifier les équipements électromécaniques</li> </ul> <p><u>Si dessableur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimer le niveau de remplissage de sable.</li> </ul> <p><u>Si dégraisseur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remettre en suspension les graisses (si statique).</li> <li>- Contrôler le fonctionnement du dispositif (si aéré ou mécanique).</li> </ul> <p><u>Si cloison siphonée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer la cloison siphonée.</li> <li>- Curer la cloison siphonée.</li> </ul> <p><u>Si dégrilleur automatique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier le bon fonctionnement</li> <li>- Vérifier équipements électromécaniques</li> </ul>	Commune	- A chaque passage - Mensuelle
Gérer les sous-produits issus des prétraitements (dégrillage, graisses, sables)	- Extraire à la fréquence requise vers le stockage.	Commune	- Dégrillats : A chaque passage si dégrilleur manuel - Sables : Hebdomadaire ; - Graisses : Bi-hebdomadaire si non mécanisé / Hebdomadaire si mécanique
	- Evacuer à la fréquence requise vers la destination ad hoc et estimer la quantité.	Commune	- Tant que de besoin
- Annexer les justificatifs d'élimination au journal d'exploitation.- Dès réception. Entretien le canal de sortie	Nettoyer les parois et le fond du canal.	Commune	- Hebdomadaire
Suivre la qualité des effluents traités	- Vérifier visuellement la qualité des effluents traités (indiquer si trouble, matières en suspension, couleur, odeur, moussage).	Commune	- A chaque passage
Inspecter et entretenir le point de rejet dans le milieu récepteur	- Inspecter et entretenir le fossé ou la zone de rejet végétalisée.	Commune	- Trimestrielle
	- S'assurer de l'absence d'érosion ou de dépôt au niveau du point de rejet dans le milieu récepteur. Le cas échéant curer les zones de dépôt <u>après avis du service en charge du contrôle.</u>	Commune	- Annuelle
	- Inspecter et entretenir le bassin d'infiltration pour prévenir tout colmatage.	Commune	- Trimestrielle
Entretien des abords	- Entretien des espaces verts.	Commune	- Selon besoins
	- Tailler les feuillus.	Commune	- Annuelle
	- Vérifier et si besoin réparer la clôture.	Vérification = Commune Remplacement = CCPMG	- Annuelle
S'assurer du bon fonctionnement du système d'alarme		Commune	- Mensuelle
Gérer les dysfonctionnements liés à une situation inhabituelle externe (inondation, coupure électrique, arrivée de fuel,...) ou interne (panne d'un équipement,...)	- Identifier la cause et mettre en œuvre les mesures correctives. Suivre les actions correctives jusqu'à la résolution du problème. - Informer immédiatement le service en charge du contrôle.	Commune	- Dès le dysfonctionnement constaté
	Entretien électromécanique et remplacement des appareils	CCPMG	- Selon les besoins
Hydrocurage du réseau de collecte	Hydrocurage	CCPMG avec Commune	



## 2 – Lagunes

Nature de l'action	Description de l'action	Opérateur	Fréquence
Surveillance générale	Vérifier : - Le bon écoulement, - L'absence de flottants / développement de lentilles, - L'absence d'odeurs, - La couleur de l'eau, - L'état des berges / présence de rongeurs, - L'obstruction des ouvrages de communication.	Commune	1 fois par semaine minimum
Entretien du prétraitement	- Empêcher la mise en charge du réseau, - Éviter les mauvaises odeurs ou perturbation sur la lagune 1.	Commune	1 à 2 fois par semaine
Entretien des abords	- Fauchage de la végétation des digues et berges, - Faucardage de la ceinture végétale autour des lagunes.	Commune	2 à 4 fois par an en fonction des besoins
Lutte contre les rongeurs	- Éviter l'érosion des digues, - Empêcher les courts-circuits hydrauliques, - Éviter l'altération de de l'étanchéité des bassins.	Commune	1 fois par an au minimum, Campagnes de capture
Lutte contre les lentilles d'eau	- Concentration des végétaux dans une partie du bassin, récolte manuelle ou par pompage.		À réaliser dès que les lentilles recouvrent 1/3 de la surface d'un bassin
Faucardage des macrophytes	- Les végétaux coupés seront impérativement retirés des bassins	Commune	1 fois par an
Hydrocurage du réseau de collecte	Hydrocurage	CCPMG avec Commune	
Suivre et entretenir le poste de relevage	- Inspecter visuellement la bache de relevage.	Commune	- A chaque passage
	- Vérifier manuellement le bon fonctionnement des équipements électromécaniques.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer la surface et parois du poste.	Commune	- Mensuelle
	- Nettoyer le panier.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer les poires de niveau (gangues de graisses).	Commune	- Mensuelle
	- Curer les sédiments/graisses accumulées au fond du poste et préciser la destination.	CCPMG	- Annuelle
	- Relever les pompes	Commune	- Toutes les deux semaines
- Entretenir l'électromécanique et remplacement des pompes	CCPMG	- Selon les besoins	

## 3 – Filtres plantés de roseaux

Nature de l'action	Description de l'action	Opérateur	Fréquence
Vérifier l'arrivée normale des effluents à la station (par exemple pas d'obstruction en amont)		Commune	- A chaque passage
Surveiller et entretenir le génie civil des ouvrages	- Vérifier visuellement les ouvrages, et le cas échéant mettre en œuvre les actions correctives (colmatage fissures, réagréage, etc)	Vérification = Commune Intervention = CCPMG	- Trimestrielle
Programmer le(s) bilan(s) 24h	- Transmettre le calendrier au service en charge du contrôle.	Commune	- Annuelle (mensuelle sinon)
	- (Faire) Réaliser le(s) bilan(s) 24h.	Commune/Satese	- En fonction du calendrier
	- Annexer les bordereaux d'analyse au journal d'exploitation.	CCPMG	- Dès réception
	- Transmettre les résultats sous format SANDRE au service en charge du contrôle.	CCPMG	- Annuelle
Suivre la consommation d'énergie	- Vérifier et étalonner le dispositif de mesure de débit.	CCPMG	- Annuelle
	- Relever le compteur d'électricité.	Commune	- Mensuelle
Estimer les débits en trée ou sortie	- Relever les débitmètres, les compteurs des pompes ou des bâchées et calculer le temps de fonctionnement.	Commune	- Hebdomadaire
	- Vérifier si chute ou augmentation anormale du temps de fonctionnement, signes d'un dysfonctionnement des éléments électromécaniques.	Commune	- Hebdomadaire
Suivi et entretien du poste de relevage	- Inspecter visuellement la bache de relevage.	Commune	- A chaque passage
	- Vérifier manuellement le bon fonctionnement des équipements électromécaniques.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer la surface et parois du poste.	Commune	- Mensuelle
	- Nettoyer le panier.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer les poires de niveau (gangues de graisses).	Commune	- Mensuelle
	- Curer les sédiments/graisses accumulées au fond du poste et préciser la destination.	CCPMG	- Annuelle selon le poste
	- Relever les pompes	Commune	- Mensuelle
- Entretenir l'électromécanique et remplacement des pompes	CCPMG	- Selon les besoins	

Entretien des ouvrages de prétraitement	<u>Dégrilleur automatique ou tamis rotatif</u> : - Vérifier le bon fonctionnement. - Vérifier les équipements électromécaniques	Commune	- A chaque passage - Mensuelle
	<u>Dessableur</u> : - Estimer le niveau de remplissage de sable	Commune	- Hebdomadaire
Entretien du canal de sortie	Nettoyer les parois et le fond du canal.	Commune	- Hebdomadaire
Suivre la qualité des effluents traités	- Vérifier visuellement la qualité des effluents traités (indiquer si trouble, matières en suspension, couleur, odeur, moussage).	Commune	- A chaque passage
Inspecter et entretenir le point de rejet dans le milieu récepteur	- Inspecter et entretenir le fossé ou la zone de rejet végétalisée.	Commune	- Trimestrielle
	- S'assurer de l'absence d'érosion ou de dépôt au niveau du point de rejet dans le milieu récepteur. Le cas échéant curer les zones de dépôt <u>après avis du service en charge du contrôle</u> .	Commune	- Annuelle
Entretien des abords	- Entretien des espaces verts.	Commune	- Selon besoins
	- Tailler les feuillus.	Commune	- Annuelle
	- Vérifier et si besoin réparer la clôture.	Vérification = Commune Remplacement = CCPMG	- Annuelle
Gérer les dysfonctionnements liés à une situation inhabituelle externe (inondation, coupure électrique, arrivée de fuel,...) ou interne (panne d'un équipement, ...)	- Identifier la cause et mettre en œuvre les mesures correctives. Suivre les actions correctives jusqu'à la résolution des problèmes. - Informer immédiatement le service en charge du contrôle.	Commune	- Dès le dysfonctionnement constaté
	- Entretien électromécanique et remplacement des appareils.	CCPMG	- Selon les besoins

#### 4 – Filtres à sable

Nature de l'action	Description de l'action	Opérateur	Fréquence
Surveillance générale	Vérifier : - Le bon écoulement - L'absence d'odeurs - La couleur et l'aspect de l'eau - Obstruction des ouvrages de communication - L'accumulation de boues dans la fosse toutes eaux	Commune	1 fois par semaine minimum
Entretien du prétraitement	- Empêcher la mise en charge du réseau ou le by-pass des effluents - Eviter les mauvaises odeurs	Commune	1 fois par semaine
Entretien des abords	- Fauchage de la végétation des abords des différents ouvrages	Commune	2 à 4 fois par an en fonction des besoins
Lutte contre les rongeurs	- Empêcher les courts-circuits hydrauliques - Eviter l'altération de l'étanchéité des filtres	Commune	Selon les besoins
	- Campagne d'empoisonnement	CCPMG/Commune	
Curage de la fosse toutes eaux	- Pompage des boues	CCPMG/Commune	
Hydrocurage du réseau de collecte	- Hydrocurage	CCPMG/Commune	
Suivre et entretenir le poste de relevage	- Inspecter visuellement la bache de relevage.	Commune	- A chaque passage
	- Vérifier manuellement le bon fonctionnement des équipements électromécaniques.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer la surface et parois du poste.	Commune	- Mensuelle
	- Nettoyer le panier.	Commune	- Hebdomadaire
	- Nettoyer les poires de niveau (gangues de graisses).	Commune	- Mensuelle
	- Curer les sédiments/graisses accumulées au fond du poste et préciser la destination.	CCPMG	- Annuelle
	- Relever les pompes	Commune	- Toutes les deux semaines
- Entretien électromécanique et remplacement des pompes	CCPMG	- Selon les besoins	

# Rapport XIII 11 - BUDGETS

## LES EMPRUNTS

Budget	Objet	Taux	Taux %	Montant du contrat	Capital restant dû au 1/01/2021	Répartition de la dette par budget													
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
ASSAINISSEMENT REGIE	STATION EPURATION VILLIERS	Fixe	0,00%	108 582,58 €	83 525,05 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	
	ASSAINISSEMENT LE BIGNON	Révisable	0,94%	67 369,36 €	56 799,70 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €	3 972,07 €
	TRAVAUX LAGUNAGES VAL DU MAINE	Fixe	1,00%	130 000,00 €	91 000,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €	13 910,00 €
	RESEAUX ASSAI VAL DU MAINE (Epineux)	Fixe	3,78%	32 694,99 €	17 256,38 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €
	RESEAUX ASSAI ARQUENAY	Fixe	4,85%	135 750,64 €	105 485,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €
	RESEAUX LA CROPETE	Fixe	0,00%	5 263,86 €	1 754,96 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	RESEAUX LA CROPETE	Fixe	0,00%	10 623,78 €	3 541,26 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX RESEAUX CCPMG 1ère TRANCHE	Fixe	3,43%	129 364,55 €	85 010,99 €	18 017,34 €	17 003,12 €	16 496,01 €	15 988,90 €	15 481,80 €	14 974,69 €	14 467,58 €	13 960,47 €	13 453,36 €	12 946,25 €	12 439,14 €	11 932,03 €	11 424,92 €	10 917,81 €
	STATION EPURATION GREZ EN BOUIERE	Fixe	4,85%	136 271,44 €	123 081,49 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €
	RESEAUX ASSAINISSEMENT LE BURET	Révisable	0,05%	69 298,87 €	54 202,83 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €	5 042,12 €
	RESEAUX ASSAINISSEMENT PREAUX	Fixe	4,22%	27 607,94 €	24 191,90 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €
	TX EXTENSION LAGUNE MAISONCELLES	Fixe	4,26%	20 976,69 €	4 445,07 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	STATION EPURATION ET RESEAUX BOUIERE	Fixe	1,45%	260 000,00 €	225 632,08 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36 €
	RESEAUX ASSAINISSEMENT CHERMERE	Fixe	3,69%	97 749,83 €	80 749,79 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €	8 777,09 €
	RESEAUX ASSAINISSEMENT COSSE EN CHAMPAGNE T3+T4	Fixe	3,65%	9 112,18 €	3 148,55 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	STATION EPURATION MESLAY	Fixe	3,90%	329 666,69 €	286 666,70 €	25 668,61 €	25 668,61 €	25 101,85 €	24 535,08 €	23 968,32 €	23 401,55 €	22 834,79 €	22 268,03 €	21 701,26 €	21 134,50 €	20 567,74 €	20 001,00 €	19 434,24 €	18 867,48 €
	RESEAUX ASSAINISSEMENT MESLAY	Fixe	4,85%	159 082,21 €	136 083,17 €	14 995,12 €	14 127,28 €	13 755,44 €	13 383,60 €	13 011,76 €	12 639,94 €	12 268,12 €	11 896,28 €	11 524,44 €	11 152,60 €	10 780,76 €	10 408,92 €	10 037,08 €	9 665,24 €
RESEAUX ASSAINISSEMENT MESLAY	Fixe	0,00%	15 024,65 €	6 009,83 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	
RESEAUX ASSAI BD PROVIDENCE ET RTE SABLE MESLAY	Fixe	0,00%	34 777,89 €	13 911,15 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT REGIE</b>			<b>1 779 219,15 €</b>	<b>1 389 566,43 €</b>	<b>171 687,05 €</b>	<b>157 530,79 €</b>	<b>144 044,40 €</b>	<b>136 067,20 €</b>	<b>134 282,42 €</b>	<b>128 801,47 €</b>	<b>116 245,24 €</b>	<b>101 967,51 €</b>	<b>84 605,46 €</b>	<b>68 451,31 €</b>	<b>52 297,16 €</b>	<b>36 142,01 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>3 899,94 €</b>	

## Rapport XIII 11 - BUDGETS

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2021					
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Art	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	171 878,95 €	235 748,47 €	144 374,13 €	282 385,00 €
012	Charges de personnel rattachées	160 122,95 €	163 000,00 €	162 205,54 €	165 350,00 €
014	Atténuations de produits : redvance modernisation réseaux Art 706219	67 323,00 €	68 000,00 €	62 380,00 €	68 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	22 738,19 €	18 146,00 €	15 942,89 €	21 482,00 €
66	Charges financières : intérêts	46 022,95 €	45 000,00 €	42 416,06 €	44 280,00 €
67	Charges exceptionnelles : litres annulée sur exercices antérieurs	- €	129 206,00 €	128 670,85 €	500,00 €
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €	400,00 €	400,00 €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	36 360,00 €		30 000,00 €
042	Op ordre de transfert entre sections	594 005,06 €	308 500,00 €	308 417,85 €	322 200,00 €
002	Déficit antérieur reporté Fonc	- €	- €		
023	Virement à la section d'investissement	- €	1 539,76 €		23 978,20 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>1 063 091,10 €</b>	<b>1 005 900,23 €</b>	<b>864 807,32 €</b>	<b>958 175,20 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chap/art	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	654 386,18 €	650 000,00 €	635 225,39 €	650 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	16 733,53 €	- €	2 898,00 €	1 914,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 767,43 €	2 000,00 €	690,17 €	1 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	158,16 €	- €	- €	7 592,00 €
78	Reprises sur provisions	4 937,50 €	646,00 €	577,66 €	986,00 €
042	Op d'ordre de transfert entre sections : amortissements subventions	310 529,65 €	159 500,00 €	158 445,07 €	169 900,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	266 332,88 €	193 754,23 €	193 754,23 €	126 783,20 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>1 256 845,33 €</b>	<b>1 005 900,23 €</b>	<b>991 590,52 €</b>	<b>958 175,20 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>193 754,23 €</b>	<b>- €</b>	<b>126 783,20 €</b>	<b>- €</b>

## Rapport XIII 11 - BUDGETS

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE								
SECTION INVESTISSEMENT - BP 2021								
INVESTISSEMENT DEPENSES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
D001		Déficit reporté N-1	189 767,41 €	- €				- €
1641		Emprunts en euros	101 253,03 €	97 000,00 €	95 891,90 €		94 500,00 €	94 500,00 €
16441		Opérations afférentes à l'emprunt	14 333,33 €	14 500,00 €	14 333,33 €		14 500,00 €	14 500,00 €
1687		Autres dettes	18 313,03 €	18 500,00 €	18 313,03 €		18 500,00 €	18 500,00 €
2111		Acquisition foncière St Denis du maine					10 000,00 €	10 000,00 €
020		Dépenses imprévues	- €	40 210,00 €			35 777,83 €	35 777,83 €
040		Opération d'ordre entre section	310 529,65 €	159 500,00 €	158 445,07 €	- €	169 900,00 €	169 900,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>634 196,45 €</b>	<b>329 710,00 €</b>	<b>286 983,33 €</b>	<b>- €</b>	<b>343 177,83 €</b>	<b>343 177,83 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>78 699,84 €</b>	<b>476 185,00 €</b>	<b>60 015,23 €</b>	<b>180 379,20 €</b>	<b>342 592,80 €</b>	<b>522 972,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>712 896,29 €</b>	<b>805 895,00 €</b>	<b>346 998,56 €</b>	<b>180 379,20 €</b>	<b>685 770,63 €</b>	<b>866 149,83 €</b>
INVESTISSEMENT RECETTES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
R001		Excédent d'investissement reporté		142 766,34 €	142 766,34 €		109 283,63 €	109 283,63 €
1068		Affectation en réserves	68 805,75 €	- €				- €
1641		Emprunts	0,02 €	115 575,00 €	- €		167 000,00 €	167 000,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement		1 539,76 €			23 978,20 €	23 978,20 €
040		Opération d'ordre entre section	594 005,06 €	308 500,00 €	308 417,85 €	- €	322 220,00 €	322 220,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>662 810,83 €</b>	<b>568 381,10 €</b>	<b>451 184,19 €</b>	<b>- €</b>	<b>622 481,83 €</b>	<b>622 481,83 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>192 851,80 €</b>	<b>237 513,90 €</b>	<b>5 098,00 €</b>	<b>60 243,00 €</b>	<b>183 425,00 €</b>	<b>243 668,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>855 662,63 €</b>	<b>805 895,00 €</b>	<b>456 282,19 €</b>	<b>60 243,00 €</b>	<b>805 906,83 €</b>	<b>866 149,83 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>			<b>142 766,34 €</b>	<b>- €</b>	<b>109 283,63 €</b>			<b>- €</b>



## Rapport XIII 11 - BUDGETS

ASSAINISSEMENT DSP					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP2021					
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Art	Libellé	REALISÉ 2019	BP2020	REALISÉ 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 000,00 €	4 855,00 €	4 401,85 €	5 050,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	20,89 €	500,00 €	305,44 €	500,00 €
014	Atténuations de produits : redevance modernisation réseaux	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	100,00 €	- €	100,00 €
66	Charges financières - intérêts	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	123,00 €	- €	200,00 €
042	Op ordre de transfert entre sections : amortissements	21 540,78 €	12 450,00 €	12 439,97 €	12 450,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	33 897,99 €	- €	39 597,65 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>22 561,67 €</b>	<b>51 925,99 €</b>	<b>17 147,26 €</b>	<b>57 897,65 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES					
Art	Libellé	REALISÉ 2019	BP2020	REALISÉ 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	17 005,06 €	15 500,00 €	16 629,92 €	15 500,00 €
74	Subventions d'exploitation	- €	2 661,00 €	2 661,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	1 000,00 €	- €
78	Reprises sur provisions	- €	- €	- €	- €
042	Op d'ordre de transfert entre sections	10 828,00 €	5 500,00 €	5 489,00 €	5 500,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	22 993,60 €	28 264,99 €	28 264,99 €	36 897,65 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>50 826,66 €</b>	<b>51 925,99 €</b>	<b>54 044,91 €</b>	<b>57 897,65 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>28 264,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>36 897,65 €</b>	<b>- €</b>

## Rapport XIII 11 - BUDGETS

ASSAINISSEMENT DSP								
SECTION INVESTISSEMENT - BP2021								
INVESTISSEMENT DE PENSES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
D001		Déficit reporté N-1	8 864,35 €					- €
1641		Emprunts						- €
020		Dépenses imprévues		3 000,00 €				2 100,00 €
040		Opération d'ordre entre section	10 828,00 €	5 500,00 €	5 489,00 €	- €	5 500,00 €	5 500,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>19 692,35 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>5 489,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>3 080,00 €</b>	<b>77 480,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>79 031,40 €</b>	<b>91 031,40 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>22 772,35 €</b>	<b>85 980,77 €</b>	<b>5 489,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>84 531,40 €</b>	<b>98 631,40 €</b>
INVESTISSEMENT RECETTES								
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2019	BP 2020	REALISÉ 2020	RAR 2020	Proposition 2021	BP 2021
R001		Excédent d'investissement reporté		7 632,78 €	7 632,78 €		14 583,75 €	14 583,75 €
1068		Affectation en réserves	8 864,35 €					- €
1641		Emprunts						- €
021		Virement de la section de fonctionnement		33 897,99 €				39 597,65 €
040		Opération d'ordre entre section	21 540,78 €	12 450,00 €	12 439,97 €	- €	12 450,00 €	12 450,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>30 405,13 €</b>	<b>53 980,77 €</b>	<b>20 072,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>27 033,75 €</b>	<b>66 631,40 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>- €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>30 405,13 €</b>	<b>85 980,77 €</b>	<b>20 072,75 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>39 033,75 €</b>	<b>98 631,40 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>			<b>7 632,78 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 583,75 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>



## Avis du Conseil communautaire :

Madame Forêt s'étonne du faible coût des la facturation des services « Assainissement ».  
Monsieur Chauveau indique qu'il s'agit d'opérations fortement subventionnées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau. Une vigilance reste d'actualité.  
Monsieur Boisseau informe que des terrains disponibles pourraient être achetés en vue de l'épandage des boues des unités de traitement.  
Monsieur Sabin indique, hors boues activées, que des plans d'épandage sont réalisés préalablement et qu'ils ne sont pas incompatibles avec les plans des agriculteurs en fonction de la valeur agronomique de boues.

## Le Conseil Communautaire réuni le 26 janvier 2021 est invité à :

### RAPPORT XIII – 01 Moyens humains et matériels

- Prend acte des éléments présentés.

### RAPPORT XIII – 02 Projection travaux – Aménagements communaux

- Prend acte des éléments présentés.

### RAPPORT XIII – 03 Périmètre d'intervention

- Prend acte des éléments présentés.  
- Valide la réhabilitation du réseau Route de Forcé à BAZOUGERS sur 330 m pour 105 000 € HT.  
- Valide la réhabilitation du réseau Rue de Comméré à VAL-DU-MAINE, réparation ponctuelle par chemisage pour 35 000 € HT - OP 224  
- Valide l'extension du réseau de VILLIERS-CHARLEMAGNE Rue des Etangs sur 130 m pour 40 000 € HT pour 6 branchements - OP 225  
- Valide l'enveloppe budgétaire de 50 000 € HT au BP 2021 - OP 217  
- Valide l'enveloppe budgétaire de 14 240 € HT au BP 2021 - OP 218  
- Valide l'enveloppe budgétaire de 25 000 € HT au BP 2021 - OP 223  
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer les consultations d'entreprises, à solliciter les demandes de subventions (Etat, Région, Département...), à signer les marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents aux présents dossiers.  
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer les consultations d'entreprises, à solliciter les demandes de subventions (Etat, Région, Département...), à signer les marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents aux dossiers du traitement des Boues « Covid ».

### RAPPORT XIII – 04 Inventaire véhicules

- Prendre acte des éléments présentés.

### RAPPORT XIII – 05 Propriété Terrains

- Prend acte des éléments présentés.  
- Valide l'enveloppe financière pour l'acquisition foncière à SAINT-DENIS-DU-MAINE (10 000 € HT).  
- Autorise le Président ou Vice-Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT XIII – 06 SPANC

- Prend acte des éléments présentés.

### RAPPORT XIII – 07 Tarifs Assainissement

- Prend acte des éléments présentés.  
- Valide les tarifs proposés pour les budgets assainissement régie et assainissement DSP.  
- Prend acte des tarifs de la part délégataire conformément au contrat VEOLIA.  
- Valide le maintien du tarif 2021 pour la part CCPMG.  
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer les documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT XIII – 08 Agence Technique Départementale ATD Eau

- Prendre acte des éléments présentés.

### RAPPORT XIII – 09 Règlement de Service

- Prend acte des éléments présentés.

### RAPPORT XIII – 10 Convention de mise à disposition des agents communaux- avenant

- Valide l'avenant modifiant l'article 2 de la convention afin détailler les missions confiées aux agents communaux.
- Autorise le Président ou le Vice-président à reconduire les conventions initiales avec les communes et à y ajouter les modificatifs par avenant
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les avenants et tous les documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT XIII – 11 Budget

- Prend acte des éléments présentés.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président et Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## **V – FONDS TERRITORIAL RESILIENCE AVENANT**

*Rapporteur : Jérémy Bertrel, Vice-président*

Face à cette conjoncture inédite, face à la détresse des plus vulnérables, pour lesquels la somme des soutiens déjà mis en place ne suffira pas à leur permettre de redresser la barre et de pérenniser une activité indispensable au dynamisme de tous nos territoires, la Région a proposé de lancer un appel de fonds exceptionnel auprès des collectivités des Pays de la Loire.

Dans ce contexte exceptionnel, les collectivités ont souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse responsable, efficace et coordonnée, qui assure une grande équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, elles ont souhaité apporter leur contribution au Fonds territorial Résilience.

La Région en partenariat avec les Conseils Départementaux et EPCI des Pays de la Loire et la Banque des Territoires, propose ainsi un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

### 1- RAPPEL

La CCPMG a validé sa participation au « Fonds Territorial Résilience » par délibération en date du 20 mai 2020. Pour participer à ce fonds, il a été sollicité une cotisation de 2€ par habitant de la CCPMG soit un total de 28 516 €. Ces fonds sont exclusivement utilisés pour le territoire, ce qui représente au total une enveloppe de 112 234€ totale pour le Pays de Meslay-Grez (rappel : 2€/hab pour Région/Département/Banque des territoires/EPCI).

Ce fonds s'inscrit en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre de servir le « segment de besoin de trésorerie » situé entre le Fond de Solidarité Etat / Régions et le Prêt Rebond de BPI / Région.

Il a vocation à apporter des avances remboursables aux entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire.

Au 20 janvier 2021, 6 entreprises (restaurateurs, travaux agricoles, entraîneurs de chevaux) du territoire ont sollicité ce fonds pour un total de 53 000€

### 2- AVENANT

Compte tenu des conséquences du second confinement, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités du dispositif Résilience pour permettre une adaptation continue.

Parmi les changements notables proposés dans le règlement d'attribution il est proposé :

- De permettre le dépôt de dossier jusqu'au 31 décembre 2021 (au lieu du 31 décembre 2020) face au prolongement de la crise et dans une logique de soutien à la relance

- Elargir la cible des bénéficiaires potentiels aux entreprises comptant jusqu'à 50 salariés (10 salariés auparavant) et présentant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 M€ (1M€ auparavant)
- Pour les entreprises présentant un chiffre d'affaires compris entre 1 et 10 M€, quel que soit le secteur d'activités, le soutien proposé sera de 20 K€

#### **FORME ET MONTANT DE L'AIDE**

**Nature** : avance remboursable sans contrepartie bancaire exigée.

**Montant** : avance remboursable forfaitaire, sous réserve des crédits disponibles, en utilisant le chiffre d'affaires annuel ou annualisé du dernier exercice clos (2020, 2019 ou à défaut, 2018) :

- 3 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel inférieur à 50 000 € HT ;
- 6 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel égal ou supérieur à 50 000 € et inférieur à 100 000 € HT ;
- 10 000 € pour les entreprises ayant un CA annuel égal ou supérieur à 100 000 € HT et inférieur à 1 000 000 € HT
- 20 000 € pour les entreprises ayant un CA annuel égal ou supérieur à 1 000 000 € HT et inférieur ou égal à 10 000 000 € HT.

#### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président ou le Vice-président à signer l'avenant à la convention du Fonds Territorial Résilience avec la Région tel que proposé, ainsi que le règlement d'intervention modifié et tous documents inhérents aux présents dossiers.

## **VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** (Courrier d'information aux habitants du territoire concernant l'augmentation de la redevance des ordures ménagères, Plan routier Départemental, Centre de vaccination...)

*Rapporteur : Jacky Chauveau, Président*

### **Groupe de travail "Prévention-Communication"**

Dans sa séance du 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé la constitution d'un groupe de travail "Prévention-Communication" composé de Mme Sureau, Mrs Legeay, Lebannier, Chauvin et Lavoué.

#### **Courrier d'information aux habitants**

Ce dernier s'est réuni le 14 janvier dernier afin de travailler notamment une proposition de communication en lien avec l'augmentation de la REOM au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il a été décidé :

- Qu'un courrier co-signé par les Président et Vice-Président en charge des déchets serait adressé nominativement à chaque foyer du Pays de Meslay-Grez accompagné d'une fiche explicative recto en couleur (annexe 1)
- Qu'une communication via notre site internet et les réseaux sociaux sera également réalisée
- Qu'une communication via la presse sera aussi organisée après réception du courrier.

Les thématiques suivantes ont été retenues pour rédiger cette communication :

1. L'augmentation exponentielle du volume ou tonnages des déchets apportés en déchetterie

2. L'évolution des coûts de traitement
3. L'évolution de la Taxe Générale des Activités Polluantes (T.G.A.P.)
4. L'évolution des recettes liées à la revente de matériaux recyclables

Les autres points prévus à l'ordre du jour seront abordés lors de la prochaine réunion du groupe de travail, début février.

**TRAVAUX D'AMELIORATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES (en complément des propositions départementales)**

	Accompagnement des projets communaux	Opérations d'amélioration et de sécurisation	Entretien des chaussées	Cheminement doux
<b>ARQUENAY</b>	RD 282 – Effacement des réseaux et aménagement de la voirie de la Rue de l'Etang (2023/2024)  RD 551 - Effacement des réseaux et aménagement de la voirie de la rue de la Gare (2025/2026)	RD 551 (sortie agglomération vers CR de la basse Pommeraië) – Aménagement de sécurité pour compléter un cheminement piétonnier (2021/2022)  Carrefour de Bergault – Aménagement d'une aire de repos (sanitaires, Aire de pique-nique, covoiturage) + sécurisation de l'arrêt de bus de ligne (éclairage)  RD 20 (giratoire de Bergault vers agglomération de Bazougers) – Elargissement de chaussée et création d'une voie douce  RD 282 – Revêtement bitumineux sur poutres béton (type Vaiges/Saint Georges)	RD 282 (agglomération) – renouvellement du revêtement  RD 551 (agglomération) – renouvellement du revêtement	RD 282 (sortie agglomération vers lieu-dit « Le Buisson » - Cheminement piétons en complément d'un chemin existant
<b>BANNES</b>	RD 7 – Aménagement Rue de la Charnie			
<b>BAZOUGERS</b>	RD 130 (de la RD 20 au giratoire route de Forcé) – aménagement de sécurité et enfouissement des réseaux	RD 20 (Bazougers – Bergault) – sécurisation de cet axe et création d'une liaison douce  RD 130 – revoir évacuation des eaux sur les rives stabilisées  RD 281 – bien que limitée à 9T, nombreux véhicules PL	RD 20 (Mairie – Route de Louvigné) – réfection de la couche de roulement (fissures)	
<b>BEAUMONT PIED DE BOEUF</b>	RD 235 – Aménagement Rue des Ecoles			
<b>BOUERE</b>	RD 14 - Aménagement de sécurité de la Rue des Sencies		RD 14 (Rue Georges Brassens) – réfection de la couche de roulement après effacement des réseaux prévus en 2021	Aménagement d'un cheminement doux Bouère – zone d'activités – Grez en Bouère
<b>CHEMERE LE ROI</b>	RD 130 (centre bourg vers sortie agglomération) Aménagement de sécurité Route de Saulges			RD 24 (Sortie Agglomération vers Hameau de la Haute Foucaudière) – cheminement doux Route de Vaiges

<b>COSSE EN CHAMPAGNE</b>	RD 130 – aménagement de sécurité au niveau du giratoire et aux entrées de l'agglomération			
<b>GREZ EN BOUERE</b>	RD 28 (centre bourg) – revoir les dispositifs de sécurité  RD 28 – Réhabilitation des réseaux, aménagement de sécurité et couche de roulement Rue de la Libération	RD 14 – Sécurisation de l'entrée de l'agglomération route de Meslay du Maine		RD 14 – Cheminement doux entre Grez en Bouère et Meslay du Maine  RD 28 – Cheminement doux entre Grez en Bouère et la zone d'activités de la Promenade (direction Bouère)
<b>LA BAZOUGE DE CHEMERE</b>	RD 130 – Aménagement de l'îlot du centre bourg et de la place de l'Eglise			
<b>LA CROPTÉ</b>	RD 166 – Aménagement de la traversée du centre bourg			
<b>LE BIGNON DU MAINE</b>				Création d'une voie douce Le Bignon du Maine – Meslay du Maine
<b>LE BURET</b>	RD 285 – Aménagement de la traversée du centre bourg			
<b>MAISONCELLES DU MAINE</b>				
<b>MESLAY DU MAINE</b>	RD 21 – Aménagement du centre-ville dans le cadre « des petites villes de demain »  RD 21 – Aménagement du carrefour du centre en lien avec l'Esplanade des Grands Jardins  RD 233 – Aménagement de sécurité Rue de la Gare			RD 21 – Aménagement d'un cheminement doux en direction de Sablé jusqu'aux jardins familiaux
<b>PREAUX</b>				

<b>SAINT DENIS DU MAINE</b>				
<b>SAINT LOUP DU DORAT</b>				
<b>VAL DU MAINE</b>	RD 235 – Aménagement de la rue de Comméré à Ballée  RD 566 – Aménagement de la rue de la Croix de Pierre			
<b>VILLIERS CHARLEMAGNE</b>	RD 575 (Rue du Maréchal Leclerc) – Sécurisation des déplacements	RD 20 – revoir le classement en Route à Grande Circulation et adopter un aménagement similaire à la portion « Bergault – Bazougers »	RD 20 – Renouvellement de la couche de roulement en enrobés Rue Charles de Gaulle	RD 20 (centre bourg vers échangeur) – aménagement d'un cheminement doux jusqu'au pôle multimodal de la zone d'activités  RD 4 (Pont de la Valette – zone d'activités) – aménagement d'un cheminement doux  RD 109 – Cheminement doux du centre bourg vers VC 5  RD 109 – Cheminement doux Villiers Charlemagne/Ruillé Froid Fonds

Pour les communes n'ayant pas répondu, le Président indique que les réponses sont attendues pour le 29 janvier.

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend connaissance des éléments présentés.

Fin de la réunion à 20h40



Procès-Verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2021  
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BANNES	GASNIER	Jérôme	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BAZOUGERS	GAHERY	Estelle	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier	
GREZ EN BOUERE	MOTTE	Barbara	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
PREAUX	FOUCAULT	Roland	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	HAMOND	Yannick	
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	